



Université du Québec en Outaouais



**L'HOMOSEXUALITÉ :
DU PÉCHÉ À
LA RECONNAISSANCE SOCIALE**

**État des origines et du développement
de la réponse de la société occidentale
à l'homosexualité masculine**

Par Sylvie Thibault Ph.D.,t.s.

Note sur l'auteure: Docteure en travail social, est professeure au Département de travail social et des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Elle s'intéresse à la violence conjugale et plus spécifiquement à ses manifestations dans les couples de même sexe depuis plusieurs années. Elle aborde aussi dans ses travaux les questions soulevées par l'intervention auprès des clientèles issues de la diversité sexuelle.

**CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE EN INTERVENTION SOCIALE (CÉRIS)
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (UQO)**

Série: Recherches numéro 47

ISBN: 978-2-89251-385-1

FÉVRIER 2010

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉERLE	1
INTRODUCTION	1
LA PERCEPTION DE L'HOMOSEXUALITÉ COMME PÉCHÉ	3
Au Québec	4
LA PERCEPTION DE L'HOMOSEXUALITÉ COMME CRIME PUNISSABLE	5
Au Québec	6
L'ÉMERGENCE DU CONCEPT D'HOMOSEXUALITÉ	7
Au Québec	8
Hors de la famille	9
Une transition historique	10
LA RÉPONSE MÉDICALE À L'HOMOSEXUALITÉ	11
Une nouvelle approche	12
Au Québec	12
L'effet Kinsey	13
L'effet de la deuxième guerre mondiale	15
LA TOLÉRANCE SOCIALE ENVERS L'HOMOSEXUALITÉ	16
Vers la décriminalisation	16
L'ÉMERGENCE D'UN MOUVEMENT DE LIBÉRATION GAI : VERS LA RECONNAISSANCE DE DROITS	18
Mouvement de libération gaie du Québec	19
La descente au bar Truxx	20
Charte canadienne des droits et libertés	21
La construction des droits des gais et lesbiennes	22
CONCLUSION	24
BIBLIOGRAPHIE	25

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ce document est le premier d'une trilogie issue d'un examen de synthèse doctoral qui portait sur trois aspects de l'approfondissement des connaissances nécessaires à la compréhension du phénomène de la violence conjugale chez les couples d'hommes gais. Chacun de ces aspects fera donc l'objet d'une publication distincte.

Cette première partie est consacrée à l'évolution des perceptions sociales envers l'homosexualité dans la société canadienne et plus particulièrement, dans la société québécoise du 20^{ème} siècle. Pour ce faire, des outils documentaires et historiques hérités de la Grande Bretagne, des États Unis, de la France et bien entendu, du Québec, ont été utilisés.

Deux autres documents font suite au présent texte, l'un faisant état des questions liées à l'intervention auprès des hommes gais et de l'influence du mouvement de libération gai sur celle-ci. Encore ici, nous pourrions reconnaître certaines influences nord-américaines. La prise en compte des caractéristiques du mouvement gai québécois et du climat politique des trente dernières années, nous amènera pourtant à distinguer les particularités propres à la réalité québécoise.

Le troisième document qui conclut cette série se divise en deux volets. D'abord, l'état de la recherche et des connaissances sur les couples d'hommes homosexuels est présentée. Pendant longtemps, lorsque la science s'est intéressée à l'homosexuel, elle ne l'a abordé qu'en terme individuel, c'est à dire en ne plaçant celui-ci que très rarement au sein d'un couple ou d'une relation amoureuse. Cette particularité a fait en sorte que la conjugalité ainsi que les relations amoureuses et les relations de couples, sont presque totalement absentes des préoccupations des chercheurs. Ensuite, une recension des écrits sur la violence conjugale chez les couples d'hommes gais fera état des connaissances acquises à ce jour sur le sujet. Les limites et les perspectives de recherche autour de ce dernier volet concluront ce dernier document.

INTRODUCTION

Tenter de faire le tracé historique de l'évolution de la perception sociale de l'homosexualité masculine¹ au Québec représente un défi de taille, car nous devons composer avec un certain nombre de problèmes. Nous en retiendrons trois. Le premier est de l'ordre de l'interprétation. Nous conviendrons qu'il est reconnu depuis plus d'un siècle maintenant que les attitudes envers l'homosexualité et les homosexuels varient selon les époques, selon les cultures et principalement selon la position défendue sur le sujet (Weeks, 1981). Plusieurs avant nous ont fait appel à l'histoire pour étudier l'évolution de la perception des sociétés envers l'homosexualité masculine¹, certains, pour démontrer que l'homosexualité peut constituer un phénomène acceptable, et d'autres à l'opposé, afin de l'associer à la décadence de grandes civilisations. L'exemple le plus utilisé

est probablement celui de la tolérance sociale de la civilisation grecque à l'égard des comportements homosexuels. Ce type de rapprochement peut toutefois poser problème. Comme le souligne Hurteau (1991), un risque de distorsion peut nuire à cette démarche puisque la notion de marginalité sexuelle à laquelle est associée l'homosexualité de nos jours, n'existait pas au temps de la Grèce antique.

« En fait la notion d'homosexualité est bien peu adéquate pour recouvrir une expérience, des formes de valorisation et un système de découpage si différent du nôtre. Les Grecs

¹Il est à noter qu'à moins d'indication contraire ou spécifique, lorsque l'auteure utilise le terme « homosexualité » dans ce texte, elle fait référence uniquement à l'homosexualité masculine.

n'opposaient pas, comme deux choix exclusifs, comme deux types de comportements radicalement différents, l'amour de son propre sexe et celui de l'autre ».²

Cette distinction doit donc être prise en compte tout au long de notre examen de l'évolution historique des perceptions sociales envers l'homosexualité, puisqu'à travers la perception et l'interprétation de chacune de nos sources, nous construirons notre propre compréhension.

La deuxième difficulté, vient du statut culturel distinct du Québec au sein du Canada. Cette particularité fait en sorte que le Québec est le reflet d'une multitude d'influences, qu'elles soient européennes, britanniques, américaines ou bien entendu, canadiennes. Cette spécificité apporte donc une difficulté supplémentaire. Malgré le fait que la tradition politique et économique canadienne ait été le sujet d'examens historiques minutieux et utiles, il existe peu de travaux critiques sur l'organisation sociale et les politiques sociales canadiennes et plus particulièrement québécoises (Kinsman, 1987). Cette partie de l'histoire démontre que la société canadienne a adopté les normes et les formes d'organisation sexuelles héritées de l'Angleterre et des États-Unis (Kinsman, 1987). Les discours sociaux et les pratiques sexuelles de ces deux États ont exercé une influence certaine au Québec, sans oublier la contribution de la France. Un examen des origines et du développement de la réponse de la société québécoise à l'homosexualité doit donc tenir compte de ce contexte culturel distinct.

La dernière difficulté, et non la moindre, est liée à la rareté des sources documentaires. En effet, il existe bien peu d'archives publiques sur la sexualité entre personnes de même sexe, mises à part les registres policiers, les rapports gouvernementaux, les articles de journaux, les analyses médicales et psychiatriques ainsi que la littérature dispensant des conseils à connotation morale sur la sexualité. Pour Demczuk & Remiggi (1998) cette lacune est directement liée à la nature secrète et privée de la sexualité et particulièrement celle de l'homosexualité.

« L'occultation sociale a été l'une des principales formes de répression de l'homosexualité ... pendant la majeure partie du XX^{ème} siècle, et ce non seulement au Québec mais presque partout dans le monde. Or, si le silence est un discours au même titre que la criminalisation et la médicalisation de l'homosexualité, il entraîne des conséquences immédiates sur le plan de la recherche historique, les plus sérieuses étant la rareté des sources documentaires et leur caractère fragmentaire »³.

De plus, la littérature médicale ou de sexologie disponible au Canada à une certaine époque était soit anglaise ou américaine, ou encore dérivée de ces mêmes sources, tout comme les écrits populaires distribuant informations et conseils sur la sexualité. Enfin, comme le constate Kinsman (1987) et Demczuk & Remiggi (1998), puisque l'érotisme entre personne de même sexe est stigmatisé, des journaux intimes d'une grande valeur historique n'ont pas été préservés. Conséquemment, il est difficile de trouver des sources canadiennes, et plus spécifiquement québécoises, pour retracer le début de l'histoire de l'homosexualité au Québec.

Malgré ces diverses difficultés d'ordre pratique, il est tout de même possible de faire une analyse de l'évolution des perceptions sociales envers l'homosexualité au Québec. Nous tenterons donc de faire cet examen historique en abordant quatre phases importantes de cette évolution. Tout d'abord celle de l'homosexualité en tant que péché, suivie de la perception de l'homosexualité comme crime, nous aborderons ensuite l'influence de la psychiatrie et des sciences sur la façon de concevoir l'homosexualité et ses causes pour conclure en traitant de la tolérance sociale et des droits

²Foucault, M. (1984). *Histoire de la sexualité, tome 2. L'usage des plaisirs* :207.

³Demczuk, I., & Remiggi, F. W.. (1998). *Sortir de l'ombre. Histoires des communautés lesbienne et gaie de Montréal*. Montréal : VLB Éditeur. p.13

nouvellement reconnus aux personnes homosexuelles.

LA PERCEPTION DE L'HOMOSEXUALITÉ COMME PÉCHÉ.

L'examen historique de l'évolution des perceptions sociales envers l'homosexualité au Québec ne peut se faire sans d'abord considérer l'héritage religieux de la culture occidentale en général. L'attitude de l'Église a joué un rôle important, sinon décisif, dans la formation de l'opinion publique contemporaine sur ce sujet. Donc, pour des raisons historiques, l'attitude de l'Église envers l'homosexualité ne peut être considérée comme un sujet périphérique, mais bien au contraire, elle doit être reconnue comme un élément essentiel à notre compréhension (Boyd, 1974).

Au cours de son histoire, l'Église a défini, pour ses disciples et ses croyants, quels étaient les actes sexuels proscrits et les actes sexuels acceptables. Les actes proscrits sont identifiés comme péchés et définis comme étant un rejet et une opposition de l'Homme à Dieu. L'éthique judéo-chrétienne condamne toutes les relations sexuelles non-reproductives, et par conséquent, toutes celles qui existent en dehors des liens sacrés du mariage (Freedman, 1995).

Traditionnellement, l'Église a condamné les relations entre personnes de même sexe parce qu'elle les jugeait comme des actes de péché, et appelaient pécheurs toute personne impliquée dans des relations homosexuelles (Westerfelhaus, 1998). D'après Bayer (1981), la philosophie judéo-chrétienne fournit trois bases à son argumentation pour expliquer cette perception.

Le premier de ces arguments repose sur la conviction que la conception anatomique complémentaire des appareils génitaux masculins et féminins est une indication claire que les relations hétérosexuelles ne peuvent être que la seule expression naturelle de la sexualité humaine et que celle-ci est décrétée par Dieu lui-même (Morgan & Nerison, 1993).

Le second argument utilisé par l'Église est à l'effet que l'Homme est tributaire de l'ordre de Dieu, ce dernier ayant confié au genre humain la

responsabilité de se reproduire et de se multiplier; d'habiter la terre et de dominer la nature. «...le recours au modèle normatif de la Sainte Famille fait de la division sexuelle des rôles, l'expression de la volonté divine sur les attributs de chaque sexe et la voie naturelle à suivre par tout ménage ».⁴

Le troisième et dernier élément de cette trilogie argumentaire s'exprime directement par les références bibliques qui, d'après l'interprétation de ces philosophes, semblent condamner durement l'homosexualité.

« Prenant appui sur la doctrine de Thomas d'Aquin, le discours théologique condamne l'homosexualité masculine comme étant un vice contre nature, un comportement qui transgresse l'ordre de la création divine, et constitue en cela une faute plus grave que d'autres actes sexuels tels que le viol, l'adultère ou l'inceste « qui restent dans l'ordre de la nature parce qu'ils respectent la mécanique sexuelle de la génération ». Pour les moralistes, le péché de sodomie désigne tantôt le coït anal homosexuel, tantôt l'ensemble des actes homogénitaux. »⁵

Comme le concède Balch (2000), toute discussion entourant les perceptions de la religion chrétienne envers l'homosexualité doit inévitablement commencer avec l'Ancien Testament. Plusieurs passages de cette partie de la Bible ont été compris comme faisant directement référence à des pratiques homosexuelles. Le passage de Leviticus, (20:13) souvent donné en exemple, fait référence à celles-ci comme étant une abomination punissable par la mort. L'exemple le plus souvent cité est peut-être celui du livre de

⁴Hurteau, P. (1993). L'homosexualité masculine et les discours sur le sexe en contexte montréalais de la fin du XIX^{ème} siècle à la Révolution tranquille. *Histoire sociale-Social History* 26(51):53

⁵Chamberland, L. (1996) *Mémoires lesbiennes. Le lesbianisme à Montréal entre 1950 et 1972*. Montréal : les éditions du remue-ménage :101.

des pratiques homosexuelles (Morgan & Nerison, 1993). Malgré le fait que la Bible comprend de nombreuses références qui conceptualisent la procréation plutôt que le plaisir, homosexuel ou hétérosexuel, comme dessein premier de la sexualité, leur interprétation, comme le précise Balch, reste encore aujourd'hui controversée.

Il est vrai que les enseignements chrétiens prennent racine dans les Écritures de l'ancien et du nouveau Testament. Cependant les historiens nous mettent en garde contre le fait qu'il y a un peu plus de cent ans, les prêtres et les ministres du culte interprétaient les Écritures en tenant peu ou pas compte du contexte, de l'uniformité et de la logique avec lesquels elles ont été rédigées.

Il semble nécessaire de souligner que le siècle dernier a transformé l'interprétation de la Bible en lui apportant une connaissance scientifique critique (Boyd, 1974), qui rend le traitement cavalier qui prévalait jusqu'alors sinon impossible, du moins plus difficile. L'attitude de l'Église à l'égard de l'homosexualité a son importance historique, selon Boyd, puisque celle-ci a joué un rôle prépondérant et décisif dans la formation de l'opinion publique contemporaine à ce sujet.

Il est d'ailleurs important de noter que, depuis le Deuxième Concile (Vatican II), est apparu un revirement significatif dans la «position rhétorique» de l'Église envers l'homosexualité. En effet, l'Église qui condamnait l'acteur tout autant que l'acte d'homosexualité, nuance maintenant sa position (Westerfelhaus, 1998). Deux rhétoriques distinguent maintenant le discours de l'Église. D'abord, la rhétorique morale, dans laquelle l'Église continue de condamner la pratique d'actes liés à l'homosexualité, qui est toujours perçue comme un désordre intrinsèque et un péché qui ne peut en aucun cas être acceptable. Ensuite la rhétorique pastorale, qui apporte l'argument que le pécheur (l'homosexuel) devrait être accepté avec respect, compassion et sensibilité. Donc, comme le souligne Westerfelhaus, une distinction importante est faite entre l'acte d'homosexualité et les homosexuels. Mais, comme le fait remarquer Hurteau (1993), «la théologie morale de la fin du XIX^{ème} siècle et

des premières décennies du XX^{ème} siècle parle encore de l'homosexualité masculine comme d'un « vice contre nature »⁶

Au Québec

Au Québec, tout comme dans le reste de la culture occidentale, la religion judéo-chrétienne, et plus particulièrement l'Église catholique, ont joué un rôle de premier plan en ce qui concerne la condamnation de l'homosexualité. « Si le poids de la religion judéo-chrétienne en tant qu'institution a semblé perdre de l'importance dans la société occidentale, une chose demeure certaine, elle conserve encore toute sa *prégnance*⁷, bien que maintenant camouflée sous de nouveaux habits humanistes »⁸.

Dans le Québec du début du siècle, le contrôle religieux est particulièrement efficace en ce qui a trait à la moralité et plus encore lorsqu'il s'agit de sexualité. Jusque dans les années 1960, l'information concernant les questions sexuelles est à la fois freinée et filtrée par l'Église (Hurteau, 1991). Celle-ci diffuse ses propres publications spécialisées et de vulgarisation (comme les nombreux guides sur le mariage, l'éducation des enfants, portant l'imprimatur ecclésiastique).

« Jusqu'au milieu des années 1960, l'Église cumule également des fonctions en tant que centre de la régulation sociale, soit la gestion et l'encadrement de vastes pans du réseau d'institutions sociales...ce qui accroît considérablement son pouvoir idéologique et politique. Son discours est largement diffusé et relayé de multiples façons. L'Église dispose d'un vaste appareil coercitif et peut recourir à des sanctions diverses pour s'assurer de la conformité, apparentes tout au

⁶Hurteau, P. (1993). L'homosexualité masculine et les discours sur le sexe en contexte montréalais de la fin du XIX^{ème} siècle à la Révolution tranquille. *Histoire sociale-Social History* 26(51):62

⁷En italique dans le texte

⁸Dorais, M. (1981). Pour une conception positive de l'homosexualité. *Revue québécoise de Sexologie*, 2(1) : 40.

moins, à ses exigences morales. »⁹

Mais l'Église perdra une partie de son emprise et de son influence sur la moralité. Comme l'histoire nous l'apprend, avec le déclin partiel de l'autorité ecclésiastique et la montée de l'état moderne, l'aversion religieuse envers les pratiques homosexuelles a été reportée dans les lois séculaires (Bayer, 1981). Malgré des transformations notables après la première moitié du 20^{ème} siècle, les lois et les appareils étatiques qui les font respecter, ont aussi joué un rôle important dans l'évolution des perceptions sociales envers l'homosexualité.

La prochaine section de ce texte sera donc consacrée à cette autre perception sociale envers l'homosexualité, soit la conception de celle-ci comme crime punissable.

LA PERCEPTION DE L'HOMOSEXUALITÉ COMME CRIME PUNISSABLE

Historiquement, l'acte de sodomie est considéré comme un crime et ce, depuis les temps Bibliques. Par exemple, au 16^{ème} siècle, en Angleterre, le roi Henri VIII a déclaré que la sodomie devait être considérée un crime punissable par la mort. Malgré le fait que la condamnation criminelle des homosexuels soit abolie au 19^{ème} siècle dans les pays européens gouvernés par le code napoléonien, les actes homosexuels sont demeurés une offense passible de peine de mort en Angleterre jusqu'en 1861, lorsque la peine fut réduite à un maximum de 10 ans d'emprisonnement. (Morgan & Nerison, 1993). Décrite comme une nuisance dans les parcs publics, menant à la fermeture des portails d'entrée durant la nuit, l'homosexualité masculine en soi est devenue un crime à la fin du XIX^{ème} siècle, comme l'a immortalisé le procès d'Oscar Wilde (Kinsman, 1987).

À l'époque coloniale, les crimes de sodomie ou «actes contre-nature» n'étaient pas équivalents au concept moderne d'homosexualité masculine. Par exemple, la sodomie décrite comme «contre-nature», c'est dire non-procréatrice, était un acte sexuel qui pouvait être accompli entre deux hommes mais aussi entre un homme et un animal, ou même, entre un homme et une femme (Freedman, 1995). À cette époque, les termes utilisés pour décrire les relations entre person-

nes de même sexe allaient de « crime contre nature », « sodomie », « péché secret » à « perversion sexuelle », « immoralité sexuelle » et « plaie sociale ».

Par ailleurs, vers la fin du XIX^{ème} siècle, les tenants du mouvement canadien pour la pureté sociale associaient la prostitution, la masturbation et les relations sexuelles entre personnes de même sexe sous l'appellation de « plaie sociale », « perversion sexuelle » et « immoralité sexuelle » (Kinsman, 1987).

À cette époque, la *Society for the Protection of Women and Children*, plus active dans les provinces anglophones, demande au Sénat de criminaliser la grossière indécence lorsque celle-ci implique des mineurs des deux sexes. On associe donc l'homosexualité masculine à la pédophilie. Ce crime serait assorti d'une peine maximale de cinq ans lorsque l'acte est commis avec des garçons ou des filles de moins de 16 ans. Cependant, la loi criminelle de 1890 ne retiendra seulement de cette proposition que la grossière indécence entre personnes de sexe masculin, «couvrant ainsi un plus grand éventail d'actes homosexuels entre hommes que l'ancienne loi criminelle sur la sodomie et l'attentat à la pudeur »¹⁰ Cette nouvelle loi représente, un coup de barre législatif qui laisse croire que le gouvernement cède aux pressions qu'exercent les diverses organisations de pureté sociale anglo-protestante. De l'avis de Hurteau (1993), cette époque est aussi marquée par les efforts de mobilisation de la conscience populaire dans le but de défendre les valeurs familiales, fondées sur la monogamie et la stabilité et ainsi promouvoir l'image d'une société saine et exempte de vice.

⁹Chamberland, L. (1996) *Mémoires lesbiennes. Le lesbianisme à Montréal entre 1950 et 1972*. Montréal : 100

¹⁰Hurteau, P. (1993). L'homosexualité masculine et les discours sur le sexe en contexte montréalais de la fin du XIX^{ème} siècle à la Révolution tranquille. *Histoire sociale-Social History* 26(51):46

Au Québec

Il est intéressant de constater que, malgré le fait que l'histoire du Québec à la période coloniale ait été fort bien documentée, il existe très peu d'information en ce qui concerne les perceptions sociales de l'époque envers l'homosexualité. « La période comprise entre la Nouvelle-France et la fin du XIX^{ème} siècle reste encore mal connue ».¹¹ Cette époque se caractérise par la pauvreté des sources documentaires concernant le sujet qui nous préoccupe. Lorsque des indices sont disponibles, ils sont principalement d'origine policière ou juridique «...avant les années 1860 et jusqu'à la période pour laquelle des témoignages personnels sont disponibles, nous n'avons que des indices éparpillés sur la vie sociale des hommes attirés par les hommes à Montréal. »¹²

En ce qui concerne l'encadrement juridique qui régit la sexualité en général, et l'homosexualité en particulier, au Québec, Higgins (1999) apporte une nuance importante. On sait que ce cadre juridique est basé sur le droit britannique mais il subit aussi l'influence de la jurisprudence américaine. Au Québec, où s'applique le Code criminel canadien, les pratiques homosexuelles furent réprimées jusqu'en 1969. La disposition législative la plus importante ayant trait spécifiquement à la régulation des pratiques homosexuelles entre hommes est l'amendement de 1890 au Code criminel, qui crée l'infraction de grossière indécence.

« L'Acte de Québec de 1774 assure le maintien de la loi civile française, de l'église catholique et du régime seigneurial mais le droit pénal est, quant à lui, fondé sur le droit coutumier anglais. En ce qui concerne les relations sexuelles entre hommes, ce changement n'avait que peu d'impact. Le vice « abominable de bougrerie » ou la sodomie reçoit depuis le dix-septième siècle une définition restrictive fondée sur le coït anal entre hommes. Bien qu'un sodomite soit passible de la peine de mort, l'application de la loi varie selon l'époque et l'endroit. »¹³

Donc, au Québec, toute la législation qui régit les comportements sexuels des individus en so-

ciété appartient au droit criminel, lequel relève de la de juridiction fédérale. La première mention de la sodomie dans la loi canadienne apparaît en 1869 en ces termes :

« Quiconque est convaincu du crime abominable de sodomie, commis soit avec un être humain, soit avec un animal, sera passible de l'incarcération dans le pénitencier pour la vie, ou pour un terme de pas moins de deux ans »¹⁴. Le même statut contient également des dispositions sur la tentative de sodomie et l'attentat à la pudeur d'un homme. « La substance de ces deux sections ne subira pas de modifications importantes avant 1954 »¹⁵

Pendant le 19^{ème} siècle et le début du 20^{ème} siècle, un nombre important de termes procéduriers est donc utilisé pour décrire le désir entre personnes de même sexe et les crimes qu'ils représentent. La plupart de ces termes, basés sur des définitions sociales et juridiques antérieures, regroupent la sexualité entre personnes de même sexe avec d'autres activités sexuelles défendues et sèment la confusion. La répression de l'homosexualité masculine dans le discours juridique n'est pas encore très éloignée de ses fondements religieux.

Ce n'est qu'au début des années 50 que le code criminel accueillera des changements importants concernant les actes sexuels commis entre personnes du même sexe. Après la Seconde Guerre mondiale, le Code criminel subit plusieurs modifications qui touchent la législation relative à l'homosexualité, tout d'abord par l'introduction, en 1948, de la notion de

¹¹Idem

¹²Idem

¹³Higgins, R. (1999). De la clandestinité à l'affirmation. Pour une histoire de la communauté gaie montréalaise. Montréal : Chien d'Or. : 85-6.

¹⁴S.C 32-33 Vict. (1869), c.20, s. 63 : Offenses contre nature.

¹⁵Hurteau, P. (1991). *Homosexualité, religion et droit au Québec. Une approche historique*. Thèse présentée au département de religion, Université Concordia : 97

« psychopathe sexuel criminel », s'appliquant entre autres aux hommes ayant attenté à la pudeur d'un autre homme. La réforme législative de 1953-1954 regroupe tous les délits sexuels sous le titre d'offenses sexuelles, plutôt que d'offenses contre la moralité. Elle en « déséxise » un certain nombre, dont ceux de grossière indécence et d'attentat à la pudeur dont la victime peut être aussi une femme.

Quoi qu'il en soit, cette réforme traduit l'influence croissante des experts psycho-médicaux à toutes les étapes du contrôle judiciaire : définition des délits sexuels, témoignages en cour afin d'établir des diagnostics médicaux, traitements des pervers sexuels. En intégrant la notion de psychopathie criminelle le discours juridique place les homosexuels sur le même pied que les pédophiles et les agresseurs d'enfants, les violeurs et les maniaques sexuels. Cette notion sera vivement contestée dès son incorporation au Code criminel, puisqu'elle traite de la même manière des actes consensuels et des conduites agressives mettant la sécurité et l'intégrité physique des victimes en danger, ce qui soulève beaucoup de questions, entre autres, celle de la responsabilité criminelle des personnes reconnues coupables lorsqu'il s'agit de malades, et celle du danger réel, pour la société, des personnes ainsi catégorisées, notamment les homosexuels (Chamberland, 1996).

En outre, la réforme de 1953-1954 élargit la catégorie des psychopathes sexuels criminels en y incluant les personnes jugées coupables de sodomie ou de grossière indécence. Elle prévoit pour cette catégorie de criminels, la possibilité d'une détention préventive illimitée, assortie ou non d'un traitement psychiatrique. Hurteau (1991) relie ces changements au resserrement des normes sexuelles et à la revalorisation des rôles familiaux traditionnels qui font suite au relâchement des mœurs entraîné par la guerre (Chamberland, 1996).

La législation, appuyée sur de solides fondements religieux a donc subi d'autres influences, notamment celle du discours scientifique. Celui-ci, nous le verrons un peu plus tard, jouera un rôle déterminant dans l'élaboration des perceptions sociales envers l'homosexualité. Toutefois, avant d'aborder ce discours scientifique,

nous tenterons de décrire rapidement le contexte social qui a permis l'émergence du concept d'homosexualité en tant qu'orientation sexuelle, plutôt que des comportements homosexuels comme il en a été question jusqu'à présent. La prochaine partie de ce texte abordera donc les conditions qui ont contribué à l'émergence du concept d'homosexualité.

L'ÉMERGENCE DU CONCEPT D'HOMOSEXUALITÉ

L'idée de reproduction est particulièrement importante à l'époque de la colonisation en Amérique du Nord. Elle s'explique par la relative rareté de travailleurs et l'étendue du territoire, qui encouragent une stratégie de « haute reproduction » pour peupler le continent (Freedman, 1995). L'érosion de la société reproductive ne commence que vers la fin du 18^{ème} siècle, comme résultat de la diminution de l'abondance du territoire à donner en héritage aux enfants, de la plus grande instabilité sociale et politique de l'époque avec la guerre de l'indépendance aux États-Unis, et plus tard, des transformations sociales apportées par l'industrialisation.

Dans la nouvelle Amérique, les valeurs et les comportements sexuels sont presque entièrement contenus à l'intérieur des vies familiales, et organisées autour de la reproduction. Même si des hommes vivent de l'attirance sexuelle envers des personnes de même sexe et dans certains cas, actualisent ces désirs, il est pratiquement impossible pour eux, d'un point de vue économique, de laisser leur famille et de rechercher ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler le « style de vie homosexuel ». Le désir de sexualité entre hommes pouvait aboutir à des relations sexuelles appelées sodomie, mais il ne résultait pas en un rôle social ou une identité qui aurait été en conflit avec la formation et le maintien de familles reproductives (Freedman, 1995).

À partir du milieu des années 1800 jusqu'au début du 20^{ème} siècle, le Canada se transforme progressivement en un État industrialisé et urbanisé. Un nombre important de nouvelles questions font leur apparition à la lumière des changements sociaux qui s'opèrent. L'élite coloniale est progressivement remplacée par une nouvelle classe capitaliste, qui elle, développe des alian-

ces avec les hommes blancs professionnels de la classe moyenne afin de gouverner la société (Kinsman, 1987). On assiste aussi à l'augmentation de l'urbanisation et à la formation d'une classe de travailleurs urbains. Les formes paternalistes d'autorité sociale, issues du contexte religieux, sont graduellement remplacées par un gouvernement centralisé.

Au Canada, peut-être plus qu'ailleurs, le développement du capitalisme et de l'État se sont fait conjointement. Vers la fin du 19^{ème} siècle, de nouvelles « frontières » sont établies, de nouvelles communautés agricoles se développent le long de la voie ferroviaire, de nouvelles villes font leur apparition, l'immigration est en croissance et les systèmes de communications et de transport Est-Ouest modifient dramatiquement le paysage, le tissu social et la vie des Canadiens (Kinsman, 1987).

En résultat de ces changements économiques et sociaux, les intentions sexuelles commencent à se transformer de façons subtiles mais importantes. Un indicateur-clé des changements dans les relations maritales est le déclin du taux de fertilité chez les couples de race blanche, qui décroît de 50 pour cent au cours du 19^{ème} siècle. Pendant que plusieurs couples contrôlent la taille de leur famille en gérant leur vie sexuelle par des périodes d'abstinence intermittentes, plusieurs couples utilisent la contraception et, lorsque celle-ci fait défaut, l'avortement (Freedman, 1995). Donc, autant pour les hommes que pour les femmes, la sexualité conjugale devient de moins en moins associée à la reproduction mais, de façon plus importante, associée à une forme d'intimité personnelle, plus spécifiquement associée aux fréquentations et au mariage.

Les couples adoptent une attitude plus romantique envers la sexualité conjugale, élaborant ainsi une nouvelle signification romantique de la sexualité, ils créent, bien qu'inconsciemment, une opportunité pour l'amour passionnel et non-reproductif entre personnes de même sexe. Les divisions sociales rigides liées au genre commencent à s'assouplir. Des femmes ont accès à l'éducation et commencent à faire leur entrée dans certaines professions tels que le droit et la médecine (Greenberg, 1988).

Au Québec

La situation est toutefois plus nuancée en ce qui concerne le Québec puisque l'urbanisation est beaucoup moins organisée et l'industrialisation n'apparaît réellement que vers 1870. En effet, à Montréal, la transition de ville marchande à ville industrielle ne se fait pas sans difficulté : «L'implantation du capitalisme industriel crée des pressions sur la famille nucléaire et le tissu social urbain...le chômage cyclique, les très faibles salaires de même qu'un pourcentage assez élevé d'enfants et de femmes caractérisent le marché du travail à Montréal dans les années 1870».¹⁶

Au Québec, la famille est perçue comme la survie de la nation canadienne-française et devient le point de focalisation du contrôle social qui continue d'être exercé avec rigueur par l'Église. À partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, cette idée devient de plus en plus présente, principalement grâce aux écrits de Mgr Bourget et Mgr Laflèche, respectivement évêques de Montréal et de Trois-Rivières. La famille traditionnelle paysanne est exaltée, l'agriculture louangée et élevée au rang de salut de la nation canadienne française. L'industrialisation est condamnée ainsi que les idées modernes comme le divorce, le mariage civil et la liberté d'opinion. « Bien plus, dans ce système idéologique, l'Église ne reconnaît pas de compétence propre à l'État en ce qui regarde la conduite morale des citoyens. La législation sociale doit s'appuyer sur la doctrine de l'Église : le gouvernement doit légiférer pour faire respecter la loi de Dieu dont l'interprétation n'appartient qu'à l'Église »¹⁷

L'Église fait de grandes campagnes en faveur de la tempérance. Les écrits des évêques évoquent principalement le fléau de l'alcool, perçu comme un danger conduisant les familles à la ruine.

¹⁶Hurteau, P. (1993). L'homosexualité masculine et les discours sur le sexe en contexte montréalais de la fin du XIX^{ème} siècle à la Révolution tranquille. *Histoire sociale-Social History* 26(51):42.

¹⁷Lemieux, L. (1989). Les années difficiles (1760-1839). Montréal : 355.

Ils évoquent l'ivrognerie et l'impureté, les mauvaises fréquentations et la prostitution. Mais à travers cette attaque contre l'ivrognerie se cache, selon Hurteau, le « dessein de mettre sous contrôle la sexualité masculine »¹⁸. C'est en fait l'activité sexuelle du plus entreprenant qui est en cause, les femmes ayant une fonction sexuelle entièrement dédiée à la reproduction (Hurteau, 1991).

L'Église attaque sous tous les fronts et publie, vers les années 1850, des manuels pour l'éducation chrétienne des enfants. Les parents sont mis en garde contre toute parole ou activité menée par leurs enfants pouvant entacher leur pureté.

(Ce) « devoir de surveillance inclut évidemment ce qui est devenu une grande préoccupation des éducateurs de ce siècle : la masturbation chez les adolescents. On dénonce et met en garde contre les contacts homogénéitaires que la promiscuité, due à la l'exiguïté domestique, pourrait engendrer...Ce climat de méfiance et de surveillance ne laisse pas beaucoup de place pour la jeunesse d'explorer sa sexualité, et si cela devait se produire se serait dans la plus grande culpabilité ».¹⁹

Malgré cette relative lenteur qui distingue le Québec, la croissance de l'économie de marché, autant dans l'agriculture que dans l'industrie, transforme la vie familiale de deux façons importantes selon Freedman (1995). Premièrement, l'économie industrielle et commerciale encourage l'adoption d'une nouvelle stratégie reproductive, axée sur la limitation des naissances, puisque les enfants sont maintenant davantage perçus comme une responsabilité plutôt qu'une valeur. Deuxièmement, les hommes pénètrent de plus en plus le domaine public du commerce et du travail rémunéré, tandis que, idéalement, les femmes restent dans une sphère séparée et privée, pour prendre soins des enfants et du mari. « La transition d'une société agricole à une économie manufacturière urbaine en Europe comme en Amérique du Nord accroît l'indépendance des jeunes travailleurs à l'égard du contrôle familial. »²⁰

Hors de la famille

Au tout début du XX^{ème} siècle, les femmes et les hommes commencent à vivre en dehors de la famille traditionnelle et forment des unions avec des partenaires de même sexe pour des raisons économiques ou sexuelles, ou les deux. Ces amitiés amoureuses nourrissent l'intimité spirituelle et physique qui peut devenir sexuelle (Freedman, 1995).

Il faut spécifier que ces relations entre personnes de même sexe en dehors du modèle familial sont plus à la portée des hommes Blancs salariés. Selon Freedman (1995), l'économie industrialisée offre à ces hommes de plus grandes opportunités d'explorer la sexualité en dehors du mariage, que ce soit sur la rue ou dans la sphère masculine d'activités. La capacité d'acheter des biens et des services permet aux hommes de vivre au-delà des limites du contrôle familial, tandis que la ville leur offre l'anonymat.

« L'émergence d'un espace de travail affranchi de l'espace domestique comme unité économique traditionnelle créera plus tard une zone de liberté pour les hommes en dehors de la famille. L'affranchissement de l'unité familiale, à tout le moins l'éloignement de celle-ci facilitera sûrement l'apparition de relations homoérotiques à partir de certains lieux comme les tavernes et les maisons de chambres. »²¹

Au fur et à mesure que l'espace urbain se déve-

¹⁸Hurteau, P. (1991). *Homosexualité, religion et droit au Québec. Une approche historique*. Thèse présentée au département de religion, Université Concordia : 81.

¹⁹Hurteau, P. (1991). *Homosexualité, religion et droit au Québec. Une approche historique*. Thèse présentée au département de religion, Université Concordia : 84

²⁰Higgins, R. (1999). De la clandestinité à l'affirmation. Pour une histoire de la communauté gaie montréalaise. Montréal : Chien d'Or : 85-6.

²¹Hurteau, P. (1991). *Homosexualité, religion et droit au Québec. Une approche historique*. Thèse présentée au département de religion, Université Concordia : 78-9.

loppe, il favorise l'apparition de réseaux exclusivement masculins. « Ceci facilite l'émergence d'une sous-culture dans les grandes villes comme Paris, Londres et Amsterdam. Les indices sont minces en Amérique pour cette époque... À Montréal comme ailleurs, le système des apprentis a créé des maisonnées dans lesquelles les travailleurs de tous les âges vivent en commun ».²² Mais, comme le fait remarquer Greenberg (1988), ces relations ne sont toutefois pas retraits aux espaces urbains; toutes les fois que de jeunes hommes célibataires sont rassemblés, comme soldats, prisonniers ou même comme cow-boys, la possibilité de relations homosexuelles augmente.

Donc, de nouveaux types de relations entre personnes de même sexe se forment dans les sphères distinctes, où les amitiés amoureuses sont une partie acceptable de la vie sociale (Freedman, 1995). Cette transition de l'organisation sociale des relations entre personnes de même sexe, combinée à l'influence grandissante du discours scientifique, ouvre la porte à l'émergence de la notion d'identité homosexuelle.

La prochaine partie de ce texte sera donc consacrée à ce changement important dans les perceptions sociales envers les relations homosexuelles et l'homosexualité ainsi qu'à la prépondérance de la psychiatrie et des sciences sur la façon de concevoir l'homosexualité et ses causes.

Une transition historique

Comme mentionné ci-haut, pour la majeure partie du 19^{ème} siècle, les amitiés romantiques entre personnes de même sexe peuvent être érotiques, en partie parce qu'elles sont perçues comme sexuellement innocentes. Vers la fin du XIX^{ème} siècle cependant, les amis amoureux commencent à se questionner à savoir si leurs désirs et intimités physiques peuvent faire d'eux des « déviés sexuels » ou des « dégénérés ». Cette inquiétude est principalement liée au fait qu'à peu près à cette même époque, les médecins américains et canadiens, suivant leurs confrères européens, commencent à définir les relations entre personnes de même sexe comme déviantes et perverses tout en proposant diverses façons de les traiter (Freedman, 1995). C'est ainsi, comme le soutient Dorais (1981), que ce qui

était perçu comme un péché ou un crime devint aussi une maladie. Ce dernier concept, d'ordre médical, tendra d'ailleurs à prévaloir sur les autres, d'ordre religieux ou juridique.

« Peu à peu, la médecine, et en particulier la psychiatrie, en vinrent ainsi à supplanter la religion dans la définition des comportements jugés souhaitables ou intolérables. Non pas que la religion perde soudainement son crédit ou son autorité morale, mais la science se révèle encore plus efficace dans le travail d'inculcation idéologique et de contrôle social »²³.

La notion d'identité homosexuelle apparaît au XIX^{ème} siècle. Jusqu'à cette période, la répression sociale est liée davantage aux comportements homosexuels plutôt qu'aux personnes qui les commettent (Dorais, 1988). En effet, ce qui caractérise cette époque, selon Dorais, est le fait que l'homosexualité est perçue comme un comportement et non comme une identité.

Il peut être surprenant de penser que le terme « homosexualité » ait été créé aussi récemment qu'en 1869, par le docteur hongrois Karoly Maria Benkert. « L'amour ou l'attraction physique d'un homme envers d'autres hommes devient un trait discriminant, voire essentiel de sa personnalité »²⁴ Cette appellation a mené à l'étiquetage des homosexuels, définis par leur sexualité, plutôt que de donner à celle-ci une place appropriée parmi l'ensemble des paramètres qui définissent la personnalité (Zachary, 2001). Les hétérosexuels, pour leur part, ne sont pas définis de façon aussi étroite, ce qui inévitablement, ou peut-être intentionnellement, ne fait qu'augmen-

²²Higgins, R. (1999). *De la clandestinité à l'affirmation. Pour une histoire de la communauté gaie montréalaise*. Montréal : Chien d'Or : 85-6.

²³Dorais, M. (1981). Pour une conception positive de l'homosexualité. *Revue québécoise de Sexologie*, 2(1) : 42.

²⁴Dorais, M. (1988). La politique de la marginalisation sexuelle ou l'identité déviante. Le cas de l'homosexualité masculine et de la prostitution féminine, *The Social Worker / Le Travailleur Social* 56(2) : 44

ter les préjugices (Weeks in Zachary, 2001).

De cette transition historique Foucault (1976) écrit : « L'homosexuel du XIX^{ème} siècle est devenu un personnage : un passé, une histoire et une enfance, un caractère et une forme de vie; une morphologie aussi, avec une anatomie indiscrete et peut-être une physiologie mystérieuse. Rien de ce qu'il est au total n'échappe à sa sexualité. Partout en lui, elle est présente. *Et de conclure* : l'homosexuel est maintenant une espèce ». ²⁵

LA RÉPONSE MÉDICALE À L'HOMOSEXUALITÉ

L'homosexualité devient un objet d'intérêt scientifique aux États-Unis et au Canada beaucoup plus tard qu'en Europe. Les hypothèses mises de l'avant pour l'explication des causes de l'homosexualité sont majoritairement d'origine Européenne, et ce jusqu'à une période avancée du 20^{ème} siècle.

En 1869, Westfall conceptualisait l'homosexualité comme étant une condition congénitale plutôt qu'une caractéristique acquise. Moreau (1887), pour sa part, percevait l'homosexualité au croisement de facteurs hérités et environnementaux. Krafft-Ebbing, un chercheur-sexologue influent de la fin du 19^{ème}, considérait que toute sexualité non procréative était une perversion, que les causes provenaient à la fois de facteurs hérités et environnementaux (Morgan & Nerison, 1993), et que les relations en dehors du mariage hétérosexuel représentaient non seulement une dégénération à un stade primaire de l'évolution, mais une menace en soi pour la civilisation occidentale (Kinsman, 1987).

Ce sont ces hypothèses scientifiques et ces attitudes qui tissent le contexte dans lequel Freud conceptualise l'homosexualité. Quoique les perspectives de Freud sur l'homosexualité se soient avérées très influentes, Morgan et Nerison (1993) soutiennent qu'elles ont été mal interprétées et faussement représentées. Freud croyait que tous les êtres humains sont bisexuels par nature, et que l'homosexualité exclusive représentait plutôt un arrêt dans le développement. D'après Bayer (1981), malgré sa croyance que l'hétérosexualité représentait l'aboutisse-

ment normal du développement psycho sexuel, Freud ne voyait pas dans l'homosexualité une indication de dégénérescence.

Entre 1884 et 1914, une panoplie de traitements médicaux et psychologiques destinés à guérir l'homosexualité font leur apparition. Les universitaires, près de l'école de pensée de la psychiatrie, en sont tous venus à la même conclusion concernant l'attitude à adopter face à l'homosexualité : au tournant du vingtième siècle, le jugement moral se transforme en diagnostic médical et les homosexuels, que l'on définit maintenant comme des malades, requièrent des traitements (Spurlock, 2002).

Les psychanalystes post-freudiens s'éloignent considérablement de la vision de Freud sur l'homosexualité et ce sont ces nouvelles conceptualisations, plus pathologiques, qui sont largement attribuées à Freud lui-même. Les psychanalystes post-freudiens rejettent sa notion de bisexualité et voient l'homosexualité comme une tentative « réparative » des êtres humains désirant arriver au plaisir sexuel lorsque la voie hétérosexuelle normale s'avère menaçante. Comme telle, l'homosexualité est re-conceptualisée comme étant une fuite des relations normales hétérosexuelles et comme le symptôme d'une pathologie sous-jacente qui exige un traitement (West, 1977).

La pensée de Foucault concernant les changements d'attitude envers l'homosexualité apportés par la psychanalyse et la psychiatrie est ainsi résumée par Dorais (1988) :

« Pour Foucault, le développement des sciences humaines correspond à l'avènement d'un bio-pouvoir, axé davantage sur la discipline que sur la punition et dont l'une des stratégies consiste à tout nommer pour tout normaliser. En effet, en construisant des catégories diagnostiques, voire essences existentielles telles que l'homosexuel...le pouvoir médical produit littéralement des déviants... Cette catégorisation permet aussi de sécuriser les gens « normaux », en identifiant comme

²⁵Foucault, M. (1976). *La volonté de savoir*, Paris : Gallimard : 59.

congénitaux et forcément minoritaires
les comportements déviants »²⁶

Une nouvelle approche

Ce n'est que vers la fin des années 1940 que l'on assiste à l'émergence d'une nouvelle approche dans les recherches sur la sexualité. Parmi les études les plus marquantes de cette époque se trouve le travail de Alfred C. Kinsey, chercheur à l'Institute for Sex Research, qui révolutionne les perceptions et les attitudes populaires envers l'homosexualité. En 1948, Kinsey publie une importante étude sur la sexualité masculine. Dans son échantillon, 37% des hommes interrogés admettent avoir eu, au moins une fois, une expérience homosexuelle entre l'adolescence et l'âge adulte (West, 1977). La largeur de son échantillon et la prévalence de l'homosexualité dont il soutient l'existence ne peuvent être ignorées par les psychiatres. La croyance en la rareté de l'homosexualité, qui favorisait l'argument que celle-ci n'existait que chez une très petite minorité de criminels ou de malades mentaux, doit désormais être révisée (Spurlock, 2002).

Comme on peut bien s'y attendre, l'étude de Kinsey soulève la controverse. En 1949, Edmund Bergler condamne les conclusions du rapport en rétablissant le point de vue conservateur qui fait jusqu'alors consensus et attaque ouvertement une des hypothèses de Kinsey, qui soutient que les homosexuels sont malheureux parce qu'ils vivent dans une société qui leur est hostile. Bergler réitère que les homosexuels sont malades et qu'il est inconcevable d'en faire porter le blâme à la société (Spurlock, 2002).

Le rapport soulève passions et discussions. Il est perçu, encore aujourd'hui, comme un événement majeur dans l'évolution des perceptions sociales envers l'homosexualité. « ...le rapport entraîna une discussion publique sur l'homosexualité : on cessa de se focaliser uniquement sur les arrestations et les scandales et on se mit à parler, dans les médias et dans les conversations, du traitement légal accordé aux homosexuels et de leurs droits civils, ce à quoi Kinsey était d'ailleurs sensible »²⁷

Au Québec

La situation semble avoir été différente au Québec. En effet, le propos doit être nuancé en ce

qui concerne la diffusion du discours médical québécois. Rappelons que, jusqu'au milieu des années 1960 :

« L'Église cumule plusieurs fonctions en tant que centre de la régulation sociale, soit la gestion et l'encadrement de vastes pans du réseau d'institutions sociales. Elle accroît ainsi considérablement son pouvoir idéologique et politique. Son discours est largement diffusé et relayé de multiples façons. L'église dispose d'un vaste appareil coercitif et peut recourir à des sanctions diverses pour s'assurer de la conformité, apparente tout au moins, à ses exigences morales »²⁸.

Malgré tout, dès la fin du XIX^{ème} siècle, l'influence de la médecine des perversions se fait sentir, en particulier dans les traités destinés aux hommes de l'Église.

« Certains prêtres ont reçu une formation à la fois scientifique et théologique, et contribuent, par leurs écrits et leurs enseignements, à faire connaître les développements plus récents de la psychologie et de la psychanalyse. En d'autres termes, la psychologie et la sexologie ne sont pas complètement ignorées par l'Église, et certaines idées, puisées dans différents courants théoriques, pourront être incorporées au discours catholique »²⁹.

Avec le temps, les textes font de plus en plus référence à la personnalité du sujet homosexuel,

²⁶Dorais, M. (1988). La politique de la marginalisation sexuelle ou l'identité déviante. Le cas de l'homosexualité masculine et de la prostitution féminine, *The Social Worker / Le Travailleur Social* 56(2) : 45

²⁷Higgins, R. (1999). *De la clandestinité à l'affirmation. Pour une histoire de la communauté gaie montréalaise*. Montréal : Chien d'Or : 60

²⁸Chamberland, L. (1996) *Mémoires lesbiennes. Le lesbianisme à Montréal entre 1950 et 1972*. Montréal : les éditions du remue-ménage :100

²⁹Chamberland, L. (1996) *Mémoires lesbiennes. Le lesbianisme à Montréal entre 1950 et 1972*. Montréal : les éditions du remue-ménage :131

qu'ils caractérisent par l'attirance envers le même sexe et des traits efféminés. « Par un glissement de sens, l'expression « contre nature » renvoie non plus seulement à la finalité intrinsèquement non « procréative » des actes homosexuels mais à l'inversion des rôles sexuels »³⁰.

Il semble ainsi que la diffusion du discours médical se soit faite de façon plus progressive et plus tardive au Québec qu'au Canada anglais grâce à l'efficacité des moyens de contrôle du clergé. Comme le note Chamberland, « alors que les deux rapports Kinsey (celui sur les hommes en 1948, et celui sur les femmes, en 1953) eurent aux Etats-Unis l'effet d'une bombe, y furent par la suite amplement vulgarisés et devinrent une référence centrale dans toute discussion publique sur l'homosexualité, ils furent à peine commentés par la presse québécoise francophone et demeurèrent peu accessibles à un large public »³¹. Le Rapport Kinsey est vertement dénoncé dans les milieux ecclésiastiques. Cela s'explique peut-être par le commentaire paru dans la revue jésuite *Relations* qui accuse le rapport Kinsey d'immoralisme païen et argumente qu'il faille protéger la famille québécoise contre cette philosophie hédoniste et interdire sa diffusion au Québec (Hurteau, 1993).

Donc, jusque dans la deuxième moitié des années 1960, l'appareil psycho-médical occupe une position secondaire par rapport aux autres appareils chargés de la régulation sexuelle et ne dispose que d'une autonomie restreinte.

Le Québec n'est d'ailleurs pas le seul à préserver ses vues conservatrices concernant l'homosexualité. C'est cette conception de l'homosexualité comme maladie qui est institutionnalisée en 1952 avec la publication de la première édition du *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders* (DSM-1), répertoire des diagnostics psychiatriques de tous les troubles mentaux, au moment où un courant de normalisation par le biais de preuves scientifiques prend de l'ampleur (Spurlock, 2002). Le *DSM-I* catégorise l'homosexualité et d'autres formes de « déviations sexuelles » comme un « *trouble de personnalité sociopathe* », c'est à dire qu'il soutient que les homosexuels sont « ill primarily in terms of society and conformity with the prevailing milieu »³². La version révisée du *DSM-II*,

utilise un langage similaire à celui de Bergler, employant le terme « sexual deviation », en la décrivant de cette façon : « even though many find their practices distasteful, they remain unable to substitute normal sexual behavior for them ».³³

L'effet Kinsey

Malgré ces revers de fortune, l'étude de Kinsey a un impact majeur sur la façon dont est perçue l'homosexualité, principalement à cause de deux des conclusions du rapport. La première, est à l'effet que l'homosexualité est plus répandue que ce qui est généralement pensé : « le rapport Kinsey révèle la présence de quelques millions d'homosexuels aux États Unis. Or la parution, en 1948, de cette étude novatrice qui est largement médiatisée, contribue à la prise de conscience chez les gais de leur importance numérique »³⁴. La seconde, tout aussi importante, stipule que l'homosexualité est une expression normale de la sexualité humaine, celle-ci pouvant être conceptualisée comme un continuum plutôt que comme une dichotomie (Morgan & Nerison, 1993).

Un nombre important de psychiatres refuse alors d'accepter les résultats de l'étude de Kinsey à l'effet que celle-ci est très répandue et par conséquent, doit être acceptée comme un aspect

³⁰Idem

³¹Chamberland, L. (1996) *Mémoires lesbiennes. Le lesbianisme à Montréal entre 1950 et 1972*. Montréal : les éditions du remue-ménage :131.

³²American Psychiatric Association (1952). Committee on Nomenclature and Statistics, *Mental Disorder : Diagnostic and Statistical Manual*. Washington D.C.: American Psychiatric Association: 7.

³³American Psychiatric Association (1968). Committee on Nomenclature and Statistics, *Mental Disorder: Diagnostic and Statistical Manual, 2nd Ed...* Washington D.C.: American Psychiatric Association: 44.

³⁴Higgins, R. (1998). Des lieux d'appartenance : les bars gais des années 1950, in Demczuk, I., & Remiggi, F. W. (1998). *Sortir de l'ombre. Histoires des communautés lesbienne et gaie de Montréal*. Montréal : 109

normal de la vie. Cependant, dans la même période soit dans les années 50 et 60, plusieurs recherches en psychologie ont comme objectif de défendre ce même point de vue et tentent de démontrer l'étendue de l'homosexualité ainsi que le fait qu'elle puisse être considérée comme une expression saine de la sexualité humaine. (Spurlock, 2002).

D'autres pionniers du domaine des études empiriques suivent les traces de Kinsey, tels que Ford et Beach (1951) qui questionnent la croyance que l'homosexualité est hors nature en observant les modèles sexuels chez plusieurs cultures et chez les animaux. Malgré le fait qu'ils se soient largement inspirés du rapport de Kinsey pour leur description de l'homme adulte homosexuel américain, leurs résultats démontrent que les comportements homosexuels sont largement répandus chez la plupart des mammifères incluant les humains (Morgan & Nerison, 1993), et qu'ils peuvent être retracés chez presque toutes les espèces et les sociétés humaines (Spurlock, 2002).

Vers la fin des années 50, Hooker (1957) aborde de façon empirique une des questions fondamentales reliées à l'homosexualité en vérifiant si celle-ci est, en soi, une indication de psychopathologie. Elle démontre alors que des cliniciens expérimentés ne peuvent différencier le profil psychologique de personnes hétérosexuelles de celui de personnes homosexuelles. À cette même période, les chercheurs Masters et Johnson commencent une étude empirique sur le fonctionnement sexuel d'hommes et de femmes homosexuels. Les résultats ne sont publiés qu'en 1979 mais la collecte de données a bel et bien commencé en 1957, ce qui démontre qu'un changement dans les perceptions est amorcé et qu'il oriente les études empiriques sur l'homosexualité. (Morgan & Nerison, 1993).

Ce changement est soutenu aux États-Unis par la mise sur pied du *Task Force on Homosexuality* par le directeur de la *National Institute of Mental Health* (NIMH). Une équipe de 15 scientifiques est nommée, incluant des représentants des sciences comportementales et sociales, de la médecine et du droit. Le rapport final du Task Force est complété en 1969 et publié en 1972. Il attaque avec un énoncé déclarant que la

sexualité humaine comprend un large éventail de comportements. Il reconnaît que les homosexuels ne peuvent être considérés comme un groupe homogène. La poursuite de recherches est recommandée ainsi que la formation en sexualité humaine des professionnels qui oeuvrent en santé mentale. Ils mettent l'accent sur la poursuite des efforts vers une meilleure compréhension de l'étiologie de l'homosexualité, la mise en place de services adaptés aux femmes et aux hommes homosexuels et suggèrent des changements des politiques sociales dans le but de les rendre plus réceptives à la réalité homosexuelle (Morgan & Nerison, 1993).

Cette époque marque un tournant important dans les perceptions sociales et le discours entourant l'homosexualité. On assiste tranquillement à l'apparition d'une sous-culture homosexuelle. À partir à la fois des opportunités grandissantes et de l'étiquetage médical, une nouvelle catégorie de comportement sexuel, l'homosexualité, fait son apparition supplantant ainsi les cas précédents, plus isolés, de désir entre personnes de même sexe (Freedman, 1995). Une culture homosexuelle publique fait son apparition. Cette sous-culture naissante demeure cependant cachée et difficile à trouver, la menace encore réelle de châtimement et d'ostracisme social fait en sorte que la sexualité reste bien gardée (Freedman, 1995).

Bref, pendant le XX^{ième} siècle, les connaissances sur les relations entre personnes de même sexe se répandent, conduisant un univers jusqu'alors clandestin vers une plus grande notoriété publique. Déjà dans les années 20, des pièces de théâtre, des chansons, des nouvelles littéraires mettent en scène des personnages qui parlent de leurs désirs envers des gens du même sexe. La volonté de la culture populaire de traiter avec la sexualité, combinée à l'influence grandissante de la psychologie et l'expérience de la Deuxième Guerre mondiale, accélère cette tendance.

Nous en savons très peu sur la vie des hommes homosexuels québécois des années 30 et 40. Par contre, comme le soutient Higgins, « Si faute de témoignages, nous connaissons peu la vie gaie des années 1930 et 1940, il ne fait aucun doute que le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale provoqua d'importants change-

ments »³⁵. La prochaine partie de ce texte sera consacrée à cette période de transition marquée qu'est la Deuxième Guerre mondiale.

L'effet de la deuxième guerre mondiale

La Deuxième Guerre mondiale ne fait pas que propager les définitions psychiatriques de l'homosexualité; la guerre génère aussi, et de façon substantielle, de nouvelles opportunités érotiques qui ont permis l'articulation d'une identité homosexuelle et la croissance rapide d'une sous-culture qui lui soit propre. Pour toute une génération de jeunes Américains et de Canadiens, la guerre crée un environnement dans lequel il est possible de faire l'expérimentation de l'amour, de l'affection et de la sexualité et de participer à la vie de groupe des hommes « gais », terme qui commence à circuler à l'intérieur de la sous-culture homosexuelle. « Montréal se trouva soudainement envahie par des milliers de militaires, et comme l'orientation sexuelle ne se posait pas encore comme un élément d'identité pour la majorité des gens, les comportements étaient moins influencés par la peur d'être étiquetés »³⁶

Lorsque les hommes civils quittent leur famille pour se trouver de l'emploi dans les grandes villes, ils trouvent un nouvel espace pour l'exploration sexuelle. À la fin de la guerre, plusieurs hommes ne retournent pas dans leur village et leur famille. Certains préfèrent rester dans les grandes villes et participer à la vie « gaie » en émergence. Pendant la période de l'après-guerre, une sous-culture gaie se répand puis se stabilise, principalement autour de lieux de rencontres spécifiques ; des bars et des saunas identifiés à la clientèle gaie (Freedman, 1995). « Dans les grandes villes américaines, on assista alors à l'explosion du nombre d'établissements qui les accueillait. Aussi Montréal ne tarda pas à suivre l'exemple de ses voisins du Sud et ouvrit de nombreux espaces gais au cours des années subséquentes. »³⁷

La possibilité grandissante pour les hommes homosexuels de faire des rencontres ne passe pas inaperçue. Les années d'après-guerre donnent naissance à la peur de l'inefficacité des institutions américaines à faire face à d'éventuelles subversions d'ennemis réels ou imaginaires. Les leaders politiques et religieux mobilisent le pu-

blic afin qu'il supporte un engagement global dans le but de restreindre le communisme. La Guerre Froide qui s'enclenche favorise la recherche de bouc-émissaires qui expliqueront comment les promesses de la Deuxième Guerre mondiale n'ont pas porté fruit. Dans ce climat d'anxiété, les homosexuels se retrouvent soudainement avec l'étiquette de menace pour la sécurité nationale et deviennent vite la cible d'une chasse aux sorcières généralisée.

Pendant les années 50 et 60, les hommes homosexuels sont victimes de descentes policières inattendues et souvent brutales. Pendant la période d'après-guerre, les journaux et les autres médias ont tendance à s'aligner sur les tabous de l'époque concernant l'homosexualité, ce qui a pour effet immédiat d'empêcher toute forme de débat, de réduire au silence la collectivité homosexuelle jusqu'à la rendre complètement invisible. Les crimes et les scandales y sont abordés, tout comme la régulation de la sexualité par le système judiciaire qui s'appuie sur un discours scientifique de plus en plus présent (Higgins, 1999). Les journaux publient souvent les noms, les adresses mais aussi le nom de l'employeur des personnes arrêtées pendant les descentes policières dans les bars et les saunas (Freedman, 1995).

Au Canada, cette stigmatisation sociale de l'homosexuel – un être humain qui ne contrôle pas ses pulsions et s'en prend aux jeunes – atteint son point culminant lorsque le Code Criminel canadien assujettit en 1954 la grossière indécence à la notion de psychopathologie sexuelle, passible de détention préventive indéfinie (Hurteau, 1993).

³⁵Demczuk, I., & Remiggi, F. W. (1998). Un demi-siècle de changements in Demczuk, I., & Remiggi, F. W. (1998). *Sortir de l'ombre. Histoires des communautés lesbienne et gaie de Montréal*. Montréal : VLB Éditeur : 109

³⁶Idem

³⁷Demczuk, I., & Remiggi, F. W. (1998). Un demi-siècle de changements in Demczuk, I., & Remiggi, F. W. (1998). *Sortir de l'ombre. Histoires des communautés lesbienne et gaie de Montréal*. Montréal : VLB Éditeur : 109

Pourtant, à cette époque, un changement socio-critique majeur s'amorce. Les homosexuels sont de plus en plus conscients de leur identité. Aux États-Unis, dans les années 50, un petit groupe de femmes lesbiennes et d'hommes gais fondent un «mouvement homophile », dans le but d'améliorer leur statut de groupe minoritaire et de combattre la répression de l'État (Freedman, 1995). Le groupe D.O.B., Daughters of Bilitis, lance « The Ladder », une revue littéraire et politique lesbienne. Des groupes plus radicaux tel que le «Mattachine Society » voient le jour, toujours aux États-Unis. Des organisations homophiles plus limitées mais tout aussi importantes sont créées au Canada. La plus significative, l'*Association for Social Knowledge* voit le jour à Vancouver. Ces organisations se donnent le mandat d'éduquer les hommes et les femmes qui vivent leur homosexualité difficilement et le public en général, sur les questions liées aux « variations sexuelles » (Kinsman, 1987). Mais, comme le souligne Dorais, ces groupes travaillent dans une perspective que l'on pourrait qualifier de conservatrice, « visant à une transformation à long terme des tabous de la société... sans pour autant remettre en cause les fondements même de cette société. »³⁸

La peur et l'anxiété qui caractérisent la période d'après-guerre contribuent donc, tout comme l'ont fait les diagnostics psychiatriques, à élever la conscience politique des hommes homosexuels. « ... de nouvelles voix s'élèvent pour appuyer une démarche fondée sur l'acceptation de soi... l'épanouissement individuel que vantent le cinéma et la culture populaire américaine connaît un large et rapide succès au Québec, en dépit des protestations du clergé (Desjardins, 1995) et des mesures comme l'interdiction des ciné-parcs »³⁹

Ces changements sont les signes avant-coureurs de transformations plus importantes dans les perceptions envers l'homosexualité de façon générale mais surtout envers les hommes qui adoptent des comportements homosexuels. C'est ce que nous aborderons dans la prochaine partie de ce texte.

LA TOLÉRANCE SOCIALE ENVERS L'HOMOSEXUALITÉ

Vers la décriminalisation

La fin des années 50 constitue un tournant majeur en ce qui concerne les perceptions sociales envers l'homosexualité. Comme nous l'avons mentionné précédemment, c'est à cette époque que des études pionnières sur l'homosexualité tentent de démontrer l'universalité de cette expérience (Higgins, 1999). La publication des résultats de ces études fait en sorte que les hommes homosexuels se sentent moins isolés, s'organisent et mettent en place divers groupes de pression. D'autres événements tel que la sortie du Rapport Wolfenden en Angleterre vont dans le même sens, c'est-à-dire vers la décriminalisation de l'homosexualité.

Ce rapport, publié en 1957, reconnaît la composante psychologique de l'homosexualité, mais refuse de la définir comme une maladie. De plus, le groupe de Wolfenden met en place des avancées importantes pour que la loi et l'hypothèse médicale soient changées. C'est la contribution d'un groupe de travail formé d'experts en psychanalyse, notamment de Bion, de Gillespie et de Jacques (1955) qui joue un rôle important dans la reconnaissance légale du caractère inoffensif pour la société des relations privées entre adultes consentants (Zachary, 2001). L'inspiration principale du rapport Wolfenden est la séparation de la sphère privée de la sphère publique, pour que ne restent illégales que les comportements portant préjudice à autrui, soit envers un adulte ou un enfant. La décriminalisation n'est cependant appliquée qu'en 1967, soit 10 ans après la publication du prestigieux rapport (Greenberg, 1988).

Après la sortie du rapport Wolfenden on assiste à une explosion de travaux de recherche sur l'homosexualité largement vulgarisés et diffusés. La particularité des recherches historiques

³⁸Doais, M. (1982). Mouvement social gai et luttes institutionnelles : des services sociaux pour les personnes d'orientation homosexuelle. *Revue Internationale d'Action communautaire*, 47 (7) : 132. r

³⁹Higgins, R. (1999). *De la clandestinité à l'affirmation. Pour une histoire de la communauté gaie montréalaise*. Montréal : 44

des années 60 réside principalement dans l'affirmation des valeurs positives de l'homosexualité comme phénomène psychologique et social et dans l'étude des racines de son oppression. Cette préoccupation de la minorité homosexuelle concernant son identité historique est bien présente dans les travaux de nombreux chercheurs, dont l'anglais Jeffrey Weeks et l'américain Jonathan Katz (Hurteau, 1991).

Autre événement important qui contribuera à accélérer les changements sociaux en ce qui concerne l'homosexualité est sans contredit l'émeute de Stonewall. Celle-ci est souvent décrite comme étant l'événement qui a marqué le début du mouvement de la libération gaie. Le 28 juin 1969, dans le Greenwich Village de la ville de New York, les hommes gais qui fréquentent le bar de Stonewall subissent une nouvelle descente policière. Mais cette fois-ci les choses sont différentes. Plutôt que de se soumettre une fois de plus à la répression policière, les clients du bar Stonewall se défendent. Cet affrontement reste le symbole de la libération de l'oppression vécue jusqu'alors par les hommes gais et les femmes lesbiennes (Krajeski, 1996). Cet événement les propulse dans une phase nouvelle (Tully, 2000). À partir de ce moment, ces minorités n'acceptent plus d'être sans voix. Après des décennies de répression et d'incompréhension l'émeute monte et baisse durant tout le week-end, pour finalement impliquer plus de 2000 homosexuels, hommes et femmes, contre plus de 300 policiers.

C'est dans ce contexte social en ébullition qu'en 1969, le gouvernement fédéral de Pierre Elliot Trudeau, adopte un amendement au code criminel canadien afin que l'acte homosexuel entre adultes consentants ne soit plus considéré comme un crime (Sanders, 1994). Mieux connue sous le nom de Bill Omnibus, cette proposition déclenche un vaste débat public sur l'homosexualité. «Durant les années 60, la question la plus débattue devant les tribunaux et dans les milieux juridiques en général, était de savoir s'il convenait de déclarer « délinquants sexuels dangereux » - et donc soumis à la détention « préventive » en vertu du Code criminel les hommes reconnus coupables plus d'une fois d'avoir eu des relations sexuelles avec un autre

homme, même si cela avait été fait en privé et entre adultes consentants »⁴⁰

Du point de vue de Kinsman (1988), cette réforme législative historique concernant l'homosexualité n'est pas le fruit du hasard mais plutôt le résultat de multiples éléments. Il cite notamment les problèmes pratiques liés à l'application de la loi et les pressions externes de quelques lobbyistes, mais il insiste principalement sur l'action concertée de groupes politiques gais. S'ajoutent deux autres éléments explicatifs, soit le processus de transformation du Code Criminel canadien, déjà enclenché depuis les années 40 et, plus important encore, la reconceptualisation de l'homosexualité à partir d'un paradigme scientifique et médical plutôt que criminel et légal (Kimmel & Robinson, 2001).

Par contre, comme le souligne Chamberland (1996), même si la nouvelle législation n'accorde aucune reconnaissance sociale aux homosexuels, même si ses promoteurs se défendent bien de cautionner l'homosexualité, l'adoption du bill Omnibus s'accompagnera d'un certain, pour ne pas dire léger, relâchement de la surveillance policière, y compris dans les lieux publics. La multiplication des lieux de rencontre homosexuels ainsi que l'émergence d'un mouvement de libération gai dans les années qui ont suivi son adoption ont contribué à accréditer l'interprétation selon laquelle le bill Omnibus aurait légalisé l'homosexualité (Chamberland, 1996). Finalement, cet amendement au code criminel aura eu aussi un effet important sur la population gaie elle-même. « L'adoption en 1969 du Bill Omnibus par le parlement canadien...a constitué un tournant dans le processus de déculpabilisation et la sortie clandestine des gais de Montréal »⁴¹.

Donc, à la fin des années 60, un ensemble d'éléments se conjuguent et forment un courant qui

⁴⁰Higgins, R. (1999). *De la clandestinité à l'affirmation. Pour une histoire de la communauté gaie montréalaise.* Montréal : Chien d'Or : 36

⁴¹Higgins, R. (1999). *De la clandestinité à l'affirmation. Pour une histoire de la communauté gaie montréalaise.* Montréal : 112

renversera la tendance de la répression et de la stigmatisation de l'homosexualité (Van Wormer, Wells, & Boes, 2000). Un de ces éléments majeurs est l'émergence du mouvement pour la libération des gais et des lesbiennes. La prochaine partie de ce texte lui sera donc consacrée.

L'ÉMERGENCE D'UN MOUVEMENT DE LIBÉRATION GAI : VERS LA RECONNAISSANCE DE DROITS

Tel que mentionné précédemment, l'émeute de Stonewall, comme aucun autre événement, mobilise les communautés gaies et lesbiennes vers des actions sociales, politiques et religieuses. Le début des années 70 est caractérisé par la réaction des communautés gaies et lesbiennes, par le développement rapide de leur visibilité, la redéfinition des rôles de genre et la montée d'une presse qui s'identifie comme gaie et lesbienne. Encouragés par le sentiment de pouvoir ressenti lors de l'émeute de Stonewall, le mouvement de libération gai entre dans les années 70 porté par un vent radical (Tully, 2000). C'est dans ce contexte que les militants de ces groupes mettent en place des actions politiques, entre autres, auprès de l'*American Psychiatric Association* pour que le terme « homosexualité » soit retiré du *Diagnostic and Statistical Mental Disorders Manual* (DSM-III).

L'agitation sociale des années soixante a libéré l'énergie et le langage des mouvements de libération. Les droits civils se transforment en « Pouvoir noir » et en mouvement de libération des femmes. Le contexte historique est prêt pour enclencher le mouvement de libération « gaie » qui misera sur les fondations de l'organisation du mouvement de défense des droits homophiles qui a fait son apparition discrète dans les années cinquante. Ce mouvement vise, encore aujourd'hui, à faire en sorte que l'homosexualité soit acceptée comme une variation naturelle de la sexualité humaine et demande l'obtention de droits civils permettant aux hommes gais et aux femmes lesbiennes de vivre ouvertement leur orientation sexuelle, sans peur de représailles (Morgan & Nerison, 1993).

Le mouvement de libération gai est à ses débuts, non exclusivement mais principalement, formé

d'hommes Blancs qui s'identifient comme gais. Le mouvement féministe, pour sa part, était un pôle d'attraction puissant pour les femmes lesbiennes, malgré la réticence des féministes à traiter leurs demandes spécifiques. D'ailleurs, cette tension entre les buts politiques des deux groupes, soit les lesbiennes et les gais, a vivement été discutée pendant les années 70.

L'idéologie émergente du mouvement de libération gai des années 70, qui se situe bien avant les amendements à la *Charte des droits et libertés*, est concentrée donc sur les préoccupations de groupes formés en majeure partie d'hommes Blancs de classe moyenne. Les principales organisations, dont le National Gay Rights Coalition (NGRC Canada), la Coalition for Gay Rights in Ontario (CGRO), Gay Alliance Toward Equality (GATE) à Vancouver, et l'Association pour les droits des gais du Québec (ADGHQ), influencent et structurent largement le mouvement gai dans les années 70 (Smith, 1999).

Les buts du mouvement gai sont principalement d'amener les hommes gais à s'identifier comme tels, de bâtir une communauté gaie, d'acquérir l'approbation sociale envers l'homosexualité (Smith, 1999). Comme le souligne Demczuk et Remiggi (1998), les organismes gais travailleront principalement dans une optique axée sur la défense des droits et l'obtention de services. « On assiste à la mise en œuvre de stratégies de sortie, privilégiée comme forme d'action politique par les nouveaux groupes, qui se démarquent ainsi du mouvement homophile précédent, jugé trop conservateur, timide et soumis »⁴²

À cette période, la lutte publique pour les droits civils est au centre des préoccupations et des demandes du mouvement de libération gai, principalement dans les domaines de l'emploi et du logement. Ces réclamations des droits civils sont calquées sur celles des mouvements des droits civils américains et du mouvement féministe. En clair, cette stratégie vise principale-

⁴²Higgins, R. (1998) Identités construites, communautés essentielles. De la libération gaie à la théorie queer in Lamoureux, D. sous la direction de (1998). *Les limites de l'identité sexuelle*. Montréal : 109

ment la création d'une identité politique. Les actions du mouvement sont principalement axées sur le lobbying, les manifestations publiques et les plaidoyers en procès (Smith, 1999).

Malgré le fait que les revendications et les actions soient les mêmes pour l'ensemble des mouvements au Canada, le Québec, à cette époque, se démarque par son climat social et politique. La prochaine partie de ce texte relatera les faits marquants de l'émergence du Mouvement de libération gaie au Québec.

Mouvement de libération gaie du Québec

Au Québec, c'est par le biais de la revue *Mainmise* que « l'avènement de la « gay libération » a été portée à la connaissance des hommes homosexuels. À la fin de 1970 et au début de 1971, cette revue publie des articles traitant de la vie d'hommes homosexuels. Parmi les articles du dernier numéro de 1970, on remarque une traduction du Gay Manifesto, texte-clé du mouvement gai de San Francisco. Suit dans le numéro de février 1971 un article intitulé « Pour un Front gay à Montréal ». Peu après, des responsables de la revue convoquent une assemblée où est prise la décision de fonder le Front de libération homosexuel (FLH) (Higgins, 1999)

L'adoption du mot « Front » n'est pas seulement lié à la traduction du terme anglophone venu des États-Unis, mais dénote aussi un désir de la part des homosexuels de s'identifier au nationalisme radical du Front de libération du Québec ainsi qu'au mouvement de libération des femmes. Cette association est très largement francophone pendant les 15 mois de son existence (Higgins, 1999).

Dès ses débuts, le FLH accueille des centaines d'homosexuels qui y trouvent pour la première fois, un lieu où ils peuvent discuter de l'homosexualité, se défaire des modèles imposés jusque là par les prêtres, les psychiatres et la loi, et ainsi avancer vers une meilleure acceptation de soi. « Les militants du groupe essayaient surtout de les convaincre que les homosexuels constituaient une minorité opprimée qui devait entreprendre une lutte pour sa libération, de concert avec d'autres minorités »⁴³

Le FLH comprend deux « ailes », l'une plus près du mouvement politique et l'autre, à portée sociale, permettant aux hommes homosexuels de se rencontrer ou d'assister à des tables rondes sur des thèmes tels que leurs rapports avec leur famille, ou de participer aux premières danses gaies organisées à Montréal. Ce mouvement prend fin en juin 1972, à la suite d'une descente policière survenue lors de l'inauguration du nouveau local (Higgins, 1999)

La relève viendra du côté anglophone, de l'Université McGill, où deux professeurs organisent un séminaire sur le sexisme qui porte en fait sur l'homosexualité. Par la suite ils animent des débats qui attirent les homosexuels du campus et ceux d'en dehors. Se forme ainsi un noyau qui constitue un petit groupe d'abord connu sous le nom de « Gay » avant de devenir « Gay McGill ». Ce groupe organise des danses, mais offre aussi un peu plus tard, un service de ligne d'écoute, offrant renseignements et conseils aux homosexuels de la métropole et d'ailleurs. Cette période « anglaise » du mouvement met donc l'accent sur les services à l'instar de ce qui se passe ailleurs sur le continent, surtout avec l'ouverture en 1973 du Drop-in gay qui offre un lieu de rencontre, une bibliothèque et des services de références et de conseils. Durant cette période donc, on essaie de créer des services sociaux pour les gais (Higgins, 1999). Montréal, comme plusieurs autres grandes villes nord-américaines, compte en 1974-1975, des centres communautaires et d'autres types d'espaces associatifs. L'influence de l'expérience américaine inspire aussi des homosexuels québécois à créer un mouvement politique (Higgins, 1999).

À cette époque, les « gais » francophones occupent peu de place dans les organisations. Cette absence relative peut s'expliquer de diverses façons. Mais l'hypothèse retenue par Higgins (1999) est à l'effet que leurs énergies sont plutôt axées vers le mouvement nationaliste, à la croissance du parti Québécois ou des syndicats. Mais cette hypothèse reste à confirmer par d'autres

⁴³Higgins, R. (1999). *De la clandestinité à l'affirmation. Pour une histoire de la communauté gaie montréalaise*. Montréal : 114

recherches plus approfondies. Une autre particularité du mouvement québécois réside dans le fait que les revendications et les préoccupations des hommes gais et des femmes lesbiennes sont fort différentes et amènent ces deux groupes à se diviser. Au Québec, « il ne fait aucun doute que les communautés gaie et lesbienne ont emprunté des trajectoires distinctes...cela étant dit, on ne peut ignorer le fait que les gais et les lesbiennes de Montréal, ont été soumis pour l'essentiel aux mêmes formes de contrôle que les institutions ont exercé de manière continue à l'endroit de l'homosexualité »⁴⁴.

En 1976, la répression policière s'est fortement intensifiée. Une vague d'arrestations et d'actes de harcèlement, liée à la campagne de « nettoyage » à l'approche des jeux Olympiques, s'intensifie sur une période de 7 à 8 mois. Suite à ces actions policières une vague de colère agite le monde gai. On assiste à la naissance du Comité homosexuel anti-répression (CHAR), qui regroupe des représentants de presque tous les organismes gais de Montréal. Cette étape importante de l'histoire des communautés gais de Montréal marque le début de la période moderne de la libération gaie de Montréal (Higgins, 1999).

Donc, les arrestations et les descentes dans les bars gais continuent. Des assemblées publiques sont vite convoquées. « La colère et l'enthousiasme des participants surmontent les réticences initiales du comité face à l'idée d'organiser les manifestations en pleine paranoïa olympique. Le 19 juin 1976, près de trois cents gais et lesbiennes ont défilé dans les rues du centre-ville de Montréal. C'est la première manifestation gaie d'envergure au Québec »⁴⁵

« À la fin du mois d'octobre 1976, le CHAR tient un congrès d'orientation qui se transforme en congrès de fondation de « l'Association pour les droits des gai(e)s du Québec » (ADGQ). À ses débuts, l'ADGQ « s'inspire largement du mouvement gai canadien anglais dans son orientation vers la conquête de droits légaux par une lutte publique ». La première année de l'organisation sera consacrée « à la mise en place de ses bases théoriques et

physiques, ainsi qu'à la poursuite de la lutte contre la répression. » En 1977, l'ADGQ installe un petit local et « commence à éditer un petit bulletin d'information, *Gai(e) du Québec* ».⁴⁶

Cette nouvelle association se donne d'abord une mission éducative auprès de la population et particulièrement auprès des hommes gais au sujet de l'homosexualité tout en offrant à ces hommes un lieu de rencontre et de réflexion sur leur condition (Higgins, 1999).

La descente au bar Truxx

La descente au bar Truxx marque un tournant dans l'histoire de la vie gaie à Montréal. Non pas parce que c'était la plus grosse arrestation de masse depuis les événements d'octobre 1970, mais parce que pour la première fois, le lendemain de la descente, les gais ont exprimé tout haut leur refus de cette répression qu'ils subissent. Un soir d'octobre 1977, ce sont plus de 140 hommes qui se font arrêter par des policiers armés de mitraillettes dans le bar de la rue Stanley. «La plupart sont accusés de s'être trouvés dans une maison de débauche, quant aux autres, ils sont accusés de grossière indécence »⁴⁷

Le lendemain, soit le samedi 22 octobre 1977, ce sont plus de deux milles gais et lesbiennes qui occupent le carrefour des rues Ste-Catherine et Stanley, à Montréal, ce qui force la police à fermer la rue principale de Montréal pendant quelques heures. Cette manifestation est la réponse directe à la « énième » tentative des forces de l'ordre de nier leur droit d'exister au sein de la société québécoise (Higgins, 1999). « Le 27 octobre 1977, l'ADGQ présente un mémoire à la Commission des droits de la personne demandant à nouveau l'inclusion de « l'orientation

⁴⁴Demczuk, I., & Remiggi, F. W. (1998). Un demi-siècle de changements in Demczuk, I., & Remiggi, F. W. (1998). *Sortir de l'ombre. Histoires des communautés lesbienne et gaie de Montréal*. Montréal : 20

⁴⁵Higgins, R. (1999). De la clandestinité à l'affirmation. Pour une histoire de la communauté gaie montréalaise. Montréal : 126

⁴⁶Idem : 127

⁴⁷Idem : 130

sexuelle » dans la Charte.»⁴⁸ À la fin de l'année 1977, le gouvernement péquiste de Monsieur René Lévesque amende sa Charte des droits et libertés de la personne pour interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. «La Commission recommande au ministre de la Justice de faire cet amendement...le gouvernement décide d'agir. La loi 88 est adoptée par l'Assemblée nationale le 15 décembre 1977, faisant du Québec un des rares États du monde à offrir une protection légale à sa minorité homosexuelle »⁴⁹.

S'ensuivra une période de calme relatif pour les militants gais québécois marquée par le développement de commerces et de services spécifiquement gais. Cette période correspond aussi au début des délibérations entourant l'enchâssement de la Charte canadienne des droits et libertés. Malgré les avancées et les gains du côté québécois, l'état des revendications des groupes canadiens est d'un tout autre ordre. Certaines précisions doivent être apportées dans le but de décrire la réalité qui prévaut concernant la mobilisation des milieux gais et les demandes de reconnaissance et d'égalité dans le Canada anglophone. La prochaine partie de ce texte apportera ces précisions.

La Charte canadienne des droits et libertés

Vers la fin des années 70, loin d'être satisfaits ou indifférents, les groupes gais canadiens sont pourtant peu mobilisés. Plusieurs facteurs contribuent à expliquer cette apparente inactivité. Tout d'abord, les dix dernières années de lutte des mouvements n'avaient donné que très peu de changements, même des plus élémentaires, concernant les politiques publiques canadiennes, sauf au Québec bien entendu, avec l'amendement de la Charte des droits et liberté de la personne. Ensuite, il faut souligner la dissolution du mouvement pan-canadien de lutte pour les droits et libertés des gais et lesbiennes (National Gay Rights Coalition), qui voit sa base militante s'effriter. Finalement, une part de l'explication revient au fléau du Sida qui, d'une part, décime les rangs des militants gais de la première heure et d'autre part, mobilise l'énergie des autres militants. Cette combinaison d'événements déstabilise de façon dramatique le mouvement de lutte gai canadien (Smith, 1999).

Au début des années 80, le Canada vit au rythme des discussions entourant l'enchâssement de la Charte des droits et libertés. Pour les groupes de pressions gais, les pourparlers et les négociations tournent autour de la « section 15 » qui est en fait une liste qui énumère les fondements illicites de discriminations. L'orientation sexuelle n'y est pas mentionnée, mais les représentants du gouvernement affirment que cette liste est non-exclusive, c'est-à-dire que l'orientation sexuelle y est implicitement entendue et incluse. Cette même section est adoptée, telle quelle, en 1985 permettant ainsi au gouvernement d'aligner ses lois et ses règlements avec les nouvelles exigences (Sanders, 1994).

En janvier 1985, le gouvernement fédéral publie un mémoire sur les droits à l'égalité. Un bref paragraphe fait mention de l'interdiction du service militaire pour les homosexuels. Un comité parlementaire sur les droits cite l'Association du Barreau canadien qui soutient dans un rapport, que les gais et les lesbiennes devraient être couverts par la formule non-exclusive de la « section 15 ». Ce rapport constitue un maillon très important dans la reconnaissance des droits et libertés des communauté gais et lesbiennes. Il demande la fin de la discrimination dans l'Armée canadienne et la gendarmerie Royale du Canada et demande l'addition de l'orientation sexuelle dans l'Acte canadien des droits humains. En 1986, John Crosbie, alors ministre canadien de la justice, annonce que le gouvernement reconnaît que l'orientation sexuelle sera couverte par la section 15 de la Charte des droits et libertés, et promet de changer les lois en accord avec celle-ci. Son énoncé affirmait donc qu'il y avait une analyse officielle et légale des droits, supportés par le gouvernement. Les différents tribunaux ont par la suite confirmé l'interprétation que le gouvernement donne à sa Charte.

Du point de vue de plusieurs analystes des droits des gais et des lesbiennes, l'adoption de la

⁴⁸Higgins, R. (1999). De la clandestinité à l'affirmation. Pour une histoire de la communauté gaie montréalaise. Montréal : Chien d'Or : 131

⁴⁹Idem

Charte des droits et des libertés est un exemple rare de changement structurel dans un système démocratique. Smith (1999) souligne que la Charte a créé pour les mouvements sociaux une plus grande opportunité d'utiliser les tribunaux dans le but d'apporter le changement social.

A partir de l'opinion émise par le ministère de la Justice et de nombreuses décisions juridiques, le Canada est devenu l'un des rares pays dont la Constitution protège les droits des gais et des lesbiennes contre la discrimination au sein des divers paliers de gouvernement. Il faut aussi reconnaître que le Québec, à cet égard, avait précédé le gouvernement fédéral de près de dix ans (Sanders, 1994).

La dernière partie des années quatre-vingts est caractérisée par deux phénomènes. D'une part, une augmentation importante de la visibilité des communautés gaies, et d'autre part, une remobilisation de ses militants. C'est aussi à cette époque que s'effectue la création d'un nouvel organisme pan-canadien de lutte pour les droits des gais et des lesbiennes. Suite aux modifications de la Charte, un groupe de pression, The Equality Writes Ad Hoc Committee, est mis en place pour une campagne d'envoi de lettres et pour explorer des liens avec d'autres groupes qui militent pour les droits humains. Ce comité donnera naissance à ÉGALE (Equality for Gays And Lesbians Everywhere / Égalité pour les gais et lesbiennes). Cette étape marque le début de l'action politique des groupes gais s'appuyant sur la Charte de droits et libertés. C'est aussi à ce moment que plusieurs actions en justice ont été menées et gagnées, et que les groupes ont commencé à militer pour la reconnaissance des unions de même sexe. La prochaine partie de ce texte abordera brièvement les revendications et les orientations du mouvement gai.

La construction des droits des gais et lesbiennes

Après la parution du rapport Wolfenden en Angleterre et du Bill Omnibus au Canada, il était accepté que la loi anti-homosexuelle ne puisse s'appuyer seulement sur des principes moraux ou religieux. La mort de ces arguments moraux ou médicaux a donné lieu à l'établissement d'une base d'acceptation pour les revendications à

l'égalité (Sanders, 1994). Ces revendications du droit à l'égalité sont basées sur l'affirmation que l'orientation sexuelle ne justifie pas un traitement distinctif. Être homosexuel serait, par exemple, comparable à être roux ou gaucher.

On peut distinguer trois grandes préoccupations qui se traduisent dans les revendications qui ont animé les organisations dans la lutte des droits des gais. La première et la plus élémentaire, est la préoccupation concernant la discrimination fondée sur la préférence sexuelle. Cette revendication constitue un objectif central du mouvement de lutte pour les droits des gais depuis ses débuts, soit dans les années 70, notamment dans le domaine de l'emploi et du logement (Smith, 1999).

Le deuxième type de revendications concerne la liberté sexuelle. Celle-ci est la caractéristique centrale du mouvement de libération gai, qui, en retour, a formé une partie de la révolte contre-culturelle des années 60. La liberté sexuelle continue d'être une question politique pour les gais. Pour certains militants, la liberté sexuelle doit être le but principal du mouvement et elle doit rester une dimension-clé de l'identité gaie. Les revendications liées à la liberté sexuelle incluent la pornographie spécifiquement gaie, les librairies, la décriminalisation du sexe anal et la régulation de consentement pour les relations sexuelles (Sanders, 1994).

Le troisième élément visait la reconnaissance de la relation de couple ou d'union de même sexe. Maintenant acquise, cette reconnaissance permet, entre autres, d'accéder au droit à l'adoption, aux avantages sociaux pour conjoints, etc. Certains militants demandaient aussi, et ont obtenu, que leur soit accordé le droit au mariage (Smith, 1999).

Pour les opposants aux droits des gais, une des raisons évoquées pour faire une distinction entre les couples de même sexe et les couples hétérosexuels était presque toujours le potentiel procréatif des couples hétérosexuels (Sanders, 1994). Les buts des politiques sociales visant la protection et les soins aux enfants étaient utilisés pour justifier la reconnaissance particulière donnée aux couples hétérosexuels, résultant, par

le fait même, dans la non-reconnaissance des couples de même sexe.

Parce qu'elle défie la notion de silence, la reconnaissance des relations des couples de même sexe était la question la plus importante pour les militants gais. Cette demande de reconnaissance a suscité des débats, entre autre choses concernant les avantages sociaux y étant liés pour les conjoints. Cette reconnaissance des couples de même sexe et le droit aux avantages pour les conjoints sont réalisés, dans les milieux de travail avec l'aide significative de décisions administratives et juridiques. Pour les militants, l'égalité pour les couples de même sexe n'était pas une question de plus-value (Smith, 1999). Accorder l'égalité aux couples de même sexe, c'était leur accorder la reconnaissance publique de l'État et de la société au même titre que les couples hétérosexuels. La reconnaissance publique a eu pour effet de normaliser et de stabiliser l'homosexualité. Elle a été aussi importante pour défier les stéréotypes d'instabilité et de promiscuité attaché aux hommes gais principalement (Sanders, 1994).

À cet égard, rappelons que le Québec a une fois de plus devancé plusieurs autres états en adoptant, le 7 juin 2002, la loi sur l'union civile (loi 32) qui reconnaît les couples de même sexe au même titre que les couples hétérosexuels. Ne pouvant modifier la définition du mariage qui est de compétence fédérale, le parlement québécois a donc instauré « un régime ouvert aussi bien aux homosexuels qu'aux hétérosexuels dont le contenu est calqué sur celui du mariage »⁵⁰ et qui inclut les droits à l'adoption et à la filiation. Pour les militants de la Coalition québécoise pour la reconnaissance des conjoints et conjointes de même sexe, l'adoption de la loi sur l'union civile marque une étape importante dont on ne perçoit pas encore toute la portée sociale et légale (Lafontaine, 2002).

Huit mois après l'adoption de la loi 32 au Québec, le gouvernement fédéral, dépose le 11 février 2003, un projet de loi (C-23) accordant les mêmes droits aux conjoints de même sexe que ceux reconnus aux conjoints de fait hétérosexuels. Ce projet vise à créer et reconnaître une nouvelle forme de partenariat entre deux per-

sonnes ayant une interdépendance sans qu'elle soit fondée sur la conjugalité. (Lafontaine, 2003). Incluant de nombreuses répercussions légales, ce projet de loi correspond aux vœux de la coalition Égale, et met fin à une discrimination systémique à l'encontre des couples gais. Ce projet est déposé à la Cour suprême du Canada afin d'en faire valider la constitutionnalité.

Finalement le 9 décembre 2004, la Cour suprême du Canada déclare que le projet de loi fédéral qui propose d'étendre aux couples homosexuels le droit de se marier au civil serait constitutionnel sur le plan à la fois du fédéralisme et de la Charte canadienne des droits et libertés, mais reconnaît le droit aux institutions religieuses de refuser de pratiquer les cérémonies du mariage pour ces mêmes couples. Pour plusieurs, cette déclaration ne mettra pas fin au débat, puisque seulement 7 provinces et territoires reconnaissent actuellement le mariage homosexuel.

Pour ceux qui favorisent le mariage entre personnes du même sexe, le dernier objectif serait d'obtenir, par le biais d'un référendum, l'appui de leurs concitoyens et que le changement se fasse ainsi par le processus démocratique. Il faudra toutefois attendre que le Parlement se prononce sur ce même projet de loi.

EN CONCLUSION

Les perceptions sociales envers l'homosexualité ont connu de nombreux changements au cours du siècle dernier. Soulignons d'abord que la domination de la religion judéo-chrétienne a fortement orienté cette évolution. L'Église a toujours condamné les relations entre personnes de même sexe puisqu'elle les juge comme des actes de péché. Les institutions canadiennes et québécoises, particulièrement celles du droit et de la législation, ont longtemps porté la marque de cette influence. Les sanctions réservées aux comportements liés à l'homosexualité et leur contrôle par la répression policière en constituent des exemples. Bref, perçue comme péché et un peu plus tard comme un crime, l'homosexualité reste jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle un ensemble de comportements fortement réprimés. Mais les influences religieuses ne seront pas les seules à être reflétées par la législation canadienne. En effet, plusieurs réformes législatives portent la marque d'un autre ascendant, soit celle de l'expertise psycho-médicale.

En effet, grâce à des conditions sociales qui prêtent à son émergence, l'homosexuel devient donc, avec l'influence de la science moderne et des nouvelles connaissances en psychiatrie, un individu qui sera défini comme malade et qui nécessitera une panoplie de soins et de traitements psychiatriques. Ce courant de pensée sera majeur et occupera le haut du pavé durant la plus grande partie du XX^{ème} siècle.

Pourtant, vers le début des années 50, un tournant décisif s'effectuera dans les perceptions sociales envers l'homosexualité. Ce changement sera provoqué par les homosexuels eux-mêmes qui sont de plus en plus conscients de leur identité. Soutenues par de nouvelles études telles que le Rapport Kinsey, de nouvelles voix s'élèvent pour dénoncer l'oppression et permettre l'émergence d'une sous-culture et d'une identité gaie.

Portés par le rapport Wolfenden en Grande-Bretagne, par l'adoption du Bill Omnibus au Canada qui décriminalise l'homosexualité, et surtout par les échos de l'émeute du Stonewall Inn aux États-Unis, les homosexuels commen-

cent à dire non à l'invisibilité et créent des groupes politiques visant son élimination. Cette multiplication des groupes s'accompagne d'une explosion commerciale derrière laquelle des entrepreneurs perçoivent un marché gai fort intéressant.

C'est aussi à la fin des années 1970 que se développe l'intérêt des intellectuels pour des recherches sur l'histoire et l'identité gaie. Comme pour l'histoire des femmes, les essayistes et les historiens ont dû recourir à des sources multiples pour reconstituer une histoire qui avait été étouffée ou passée sous silence. Parallèlement à ce développement des connaissances sur la réalité des hommes homosexuels, on assiste à la mise en place du mouvement de libération gaie qui vise principalement à amener les hommes à s'identifier comme tels, à bâtir une communauté gaie, à acquérir l'approbation sociale envers l'homosexualité et surtout à l'acquisition de droits civils.

Les mouvements gais québécois et canadiens ont plusieurs gains à leur actif : mentionnons seulement l'amendement de la Charte des droits et libertés de la personne interdisant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle au Québec en 1977 et l'inclusion de l'orientation sexuelle comme fondement illicite de discrimination lors de l'enchâssement de la Charte des droits et libertés canadienne en 1986. Mais ces batailles s'accompagnent de durs coups. Les communautés gaies font face à l'épidémie du Sida qui décime les troupes et tourmente les survivants.

En ce début de XXI^{ème} siècle, les groupes gais continuent de revendiquer le droit à l'égalité. La reconnaissance des conjoints de même sexe et l'adoption de la loi sur l'union civile suscitent encore bien des débats. Nombres de groupes gais se réjouissent de ces avancés, mais pour certains le plus difficile reste à réaliser. L'homophobie et l'hétéro-sexisme restent présents et continuent de préoccuper les militants de cette coalition hétérogène qu'est la communauté gaie.

⁵⁰Lafontaine, Y. (2002). Victoire historique. Reconnaissance de nos conjugalités. *Fugues* : 12

BIBLIOGRAPHIE

- American Psychiatric Association (1952). *Committee on Nomenclature and Statistics, Mental Disorder : Diagnostic and Statistical Manual*. Washington D.C.: American Psychiatric Association
- American Psychiatric Association (1968). *Committee on Nomenclature and Statistics, Mental Disorder: Diagnostic and Statistical Manual, 2nd Ed...* Washington D.C.: American Psychiatric Association
- Balch, D.L. (2000). *Homosexuality, science, and the « plain sense » of Scripture*. Grand Rapids : Wm. B. Eerdmans Publishing
- Bayer, R.B. (1981). *Homosexuality and American psychiatry :The politics of diagnosis*. New York : Basic.
- Boyd, K. (1974). Homosexuality and the Church. In Loraine J.A.(Ed.) *Understanding homosexuality : Its biological and psychological bases*. New York : American Elsevier Publishing.
- Chamberland, L. (1996) *Mémoires lesbiennes. Le lesbianisme à Montréal entre 1950 et 1972*. Montréal : les éditions du remue-ménage.
- Chamberland, L. (1997). Du fléau social au fait social. L'étude des homosexualités. *Sociologie et sociétés, 29(1)*, 5-20.
- Demczuk, I., & Remiggi, F. W.. (1998). *Sortir de l'ombre. Histoires des communautés lesbienne et gaie de Montréal*. Montréal : VLB Éditeur.
- Desjardins, G. (1995). *L'Amour en patience: La sexualité adolescente au Québec, 1940-1960*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Dorais, M. (1981). Pour une conception positive de l'homosexualité. *Revue québécoise de Sexologie, 2(1)*, 40-45.
- Dorais, M. (1982). Mouvement social gai et luttes institutionnelles : des services sociaux pour les personnes d'orientation homosexuelle. *Revue Internationale d'Action communautaire, 47 (7)* : 132-135.
- Dorais, M. (1988). La politique de la marginalisation sexuelle ou l'identité déviante. Le cas de l'homosexualité masculine et de la prostitution féminine, *The Social Worker / Le Travailleur Social 56(2)* : 43-48.
- DSM-III-R. (1989). *Critères diagnostiques*. Traduction de l'anglais coordonnée par J. D. Guelfi. Paris : Masson.
- Ford, C.S., & Beach, F.A. (1952). *Patterns of Sexual Behaviour*. London: Eyre and Spottiswoode
- Foucault, M. (1976). *La volonté de savoir*, Paris : Gallimard
- Foucault, M. (1984). *Histoire de la sexualité, tome 2. L'usage des plaisirs*. Paris: Gallimard
- Freedman, E. (1995). Historical construction of homosexuality in the US. *Socialist review 25(1)* :31-46.
- Greenberg, D.F. (1988). *The construction of homosexuality. Chicago : the University of Chicago Press*
- Higgins, R. (1998) Identités construites, communautés essentielles. De la libération gaie à la théorie queer.pp. 109-133, in Lamoureux, D. sous la direction de (1998). *Les limites de l'identité sexuelle*. Montréal : les éditions du remue-ménage.
- Higgins, R. (1998). Des lieux d'appartenance : les bars gais des années 1950, in Demczuk, I., & Remiggi, F. W.. (1998). *Sortir de l'ombre. Histoires des communautés lesbienne et gaie de Montréal*. Montréal : VLB Éditeur.
- Higgins, R..(1999). *De la clandestinité à l'affirmation. Pour une histoire de la communauté gaie montréalaise*. Montréal : Chien d'Or.
- Hooker, E. (1957). The adjustment of the male overt homosexual, *Journal of projective techniques, XXI*, pp. 18-31.

- Hurteau, P.(1991). *Homosexualité, religion et droit au Québec. Une approche historique*. Thèse présentée au département de religion, Université Concordia. 287 p.
- Hurteau, P.(1993). L'homosexualité masculine et les discours sur le sexe en contexte montréalais de la fin du XIXème siècle à la Révolution tranquille, *Histoire Sociale / Social History* 26(51) :41-66.
- Kimmel, D. & Robinson, D.J.(2001). Sex, crime, pathology: Homosexuality and criminal code reform in Canada, *Canadian Journal of Law and Society / Revue Canadienne Droit et Société* 16 (1):147-165.
- Kinsey, A.C., Pomeroy, W.B., & Marin, C.E. (1948). *Sexual behavior in the human male*. Philadelphia : W.B. Saunders.
- Kinsman, G.(1987). *The regulation of desire. Sexuality in Canada*. Montreal: Black Rose Books.
- Krajeski, J. (1996). Homosexuality and the mental health professions. A contemporary history. In R.P. Cabaj & T.S. Stein (Eds.), *Textbook of homosexuality and mental health* (pp.17-31). Washington, D.C.: American Psychiatric Press.
- Lamoureux, D. sous la direction de (1998). *Les limites de l'identité sexuelle*. Montréal : les éditions du remue-ménage.
- Lafontaine, Y. (2002). Victoire historique. Reconnaissance de nos conjugalités. *Fugges.com, Le magazine des gais et lesbiennes du Québec* : 20-06-2002.
- Lemieux, L. (1989). Histoire du catholicisme québécois. Les XVIIIe et XIXe. 1.Les années difficiles (1760-1839). Montréal : Boréal.
- Moreau, L. (1887). *Les aberrations du sens génésique*. Paris : Asselin et Houzeau.
- Morgan, K.S., & Nerison, R.M. (1993). Homosexuality and psychopolitics : An historical overview, *Psychotherapy* 30 (1):133-140.
- Sanders, D. (1994). Constructing lesbian and gay rights. *Canadian Journal of Law and Society/ Revue Canadienne de Droit et Société* 9(4) : 99-143
- S.C 32-33 Vict. (1869), c.20, s. 63 : Offenses contre nature.
- Smith, M. (1999). *Lesbian and gay rights in Canada. Social movements and equality seeking, 1971-1995*. Toronto : University of Toronto Press.
- Spurlock, J.C. (2002). From reassurance to irrelevance: Adolescent psychology and homosexuality in America, *History of Psychology* 5(1):38-51.
- Tully, C.T. (2000). *Lesbians, gays & the empowerment perspective*. New York : Columbia University Press.
- Van Wormer, K., Wells, J., & Boes, M. (2000). *Social work with lesbians, gays and bisexuals. A strengths perspective*. Boston : Allyn and Bacon.
- Weeks, J. (1981) *Sex, Politics and Society: The Regulation of Sexuality since 1800*. Londres et New York : Routledge.
- West, D. (1977) *Homosexuality Re-examined*. London: Duckworth
- Westerfelhaus, R. (1998). A Significant Shift: A Pentadic Analysis of the Two Rhetorics of the Post-Vatican II Roman Catholic Church Regarding Homosexuality *International Journal of Sexuality and Gender Studies*, 3(4) pp. 269-294.
- Zachary, A. (2001). Uneasy triangles: A brief overview of the history of homosexuality, *British Journal of Psychotherapy* 17 (4):489-492.